

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

GENDARMERIE NATIONALE



PROGRAMME 152

GENDARMERIE NATIONALE

MINISTRE CONCERNÉ : CHRISTOPHE CASTANER, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Présentation stratégique du projet annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	11
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	26
Justification au premier euro	33

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Général d'armée Richard LIZUREY

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

Confrontée aux multiples bouleversements et transformations de notre société, la gendarmerie nationale poursuit son mouvement de modernisation et d'adaptation afin d'offrir la meilleure sécurité à chaque citoyen.

Mieux protéger les Français exige de savoir gérer et apaiser les différends au sein de la société, de prévenir et de lutter contre l'insécurité du quotidien, partout sur le territoire national, en métropole comme en outre-mer, en approfondissant sans cesse la relation de proximité avec la population et ses élus. Préserver la tranquillité publique et l'ordre républicain, sécuriser les grands événements et gérer les crises, requièrent un engagement sans faille des militaires de la gendarmerie pour faire face en toutes circonstances et à tout type d'événement.

Le niveau élevé de la menace, depuis les attentats de 2015, ancre durablement la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation au rang des priorités permanentes. Il en va de même de la maîtrise des flux migratoires, tant que s'exerce cette pression aux frontières de l'Europe.

Par ailleurs, les déplacements entre les territoires, qu'ils répondent à des objectifs commerciaux, professionnels, ou de tourisme, portent des enjeux de premier plan et requièrent donc une attention particulière à laquelle l'offre de sécurité des mobilités de la gendarmerie vient répondre. Enfin, la digitalisation croissante des échanges impose une adaptation à toutes les formes de délinquance, notamment celles qui se développent dans le cyberspace (escroqueries, fraudes, violences...).

Afin de répondre à tous ces enjeux de sécurité, la gendarmerie mobilise ses compétences et ses capacités, avec un rythme de création d'emploi soutenu, dans un contexte exigeant. Une attention particulière est donc portée à la condition et à l'accompagnement des personnels. Un effort accru est consenti en matière de formation afin d'augmenter le niveau de sécurité des militaires de la gendarmerie, de répondre aux nouvelles menaces et de s'adapter aux transformations en cours ou à venir.

FAIRE RECULER L'INSÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

Assumant ses missions dans des milieux très divers, la gendarmerie a une préoccupation constante : celle d'assurer, au quotidien et en tout lieu, une sécurité de qualité à l'ensemble des citoyens. Cela exige une présence, une proximité, un contact auprès de la population et un égal accès à ses services.

Dans le cadre de la politique « de sécurité du quotidien » (PSQ), la gendarmerie met en œuvre une sécurité sur-mesure, sous la forme de contrats opérationnels de protection élaborés dans une démarche partenariale associant élus et populations (354 contrats en 2019).

L'adaptation de l'offre de sécurité se décline de plusieurs façons, notamment par la création de « brigades territoriales de contact » (BTC). Ces dernières ont été mises en place dans une cinquantaine de circonscriptions. Déchargées des tâches administratives, les BTC sont des unités qui se consacrent prioritairement au contact. Celles-ci bénéficient de retours extrêmement favorables de la part des élus et de la population.

Par ailleurs, la « sécurité du quotidien » se décline au niveau national par la mise en œuvre de 32 « quartiers de reconquête républicaine » et le renforcement en effectifs de gendarmerie dans 20 départements métropolitains et ultramarins. Pour sa part, la gendarmerie a déployé 4 dispositifs de « quartiers de reconquête républicaine » : Fosses-Louvres (95), Lunel-Mauguio (34), L'Isle-d'Abeau-Villefontaine-La Verpillère (38) — Dzaoudzi à Mayotte (976).

La démarche de contact se trouve par ailleurs facilitée par le déploiement des équipements mobiles connectés « NEOGEND » au profit de l'ensemble des gendarmes affectés en unités opérationnelles de métropole ou d'outre-mer. Élément central de modernisation et d'amélioration de la proximité avec la population, ce nouvel outil (tablette tactile

ou téléphone multimédia) permettra dès 2020 de traiter en mobilité des procédures impliquant certains usagers et introduira les technologies de paiements en ligne. Ainsi, un contrevenant (excès de vitesse, port de la ceinture de sécurité) aura désormais la possibilité de régler directement le montant dû et n'aura plus à suivre la procédure papier usuelle.

Parallèlement, pour améliorer l'accès aux services de la gendarmerie et une prise en compte plus rapide des sollicitations des citoyens-usagers, une « brigade numérique » a été créée début 2018. Cette nouvelle unité offre aux citoyens la possibilité d'entrer en contact avec les gendarmes par l'interface de leur choix (smartphone, tablette, ordinateur), à tout moment et en tout point du territoire. Complémentaire de l'accueil physique des citoyens, ce dispositif, qui a déjà enregistré 100 000 interactions avec les usagers, donne un libre accès aux éléments d'information les plus couramment sollicités et permet d'être mis en relation 24 h/24 par messagerie instantanée avec un gendarme-opérateur pour toute demande d'assistance, à l'exclusion des urgences (traitées via le 17 ou le 112). L'offre de service de cette « brigade numérique » s'est enrichie en 2019 d'un portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Au-delà de ce dispositif numérique, la gendarmerie expérimente depuis juin 2019 de nouveaux services comme la possibilité de prendre un rendez-vous en ligne avec un gendarme, ainsi que celle de donner son avis sur sa relation avec la gendarmerie sur le site : voxusagers.gouv.fr. La dynamique d'amélioration des services offerts aux usagers sera donc poursuivie en 2020.

En complément du déploiement de ces nouveaux outils, l'appropriation de cette culture de la proximité par les personnels de la gendarmerie fait désormais l'objet d'un module dédié à la « logique de contact » dispensé dès la formation initiale dans les écoles d'officiers et de sous-officiers. Le Centre National de Formation à la Sécurité Publique (CNFSP) de Dijon, ouvert en 2017, assure pour sa part la formation continue des personnels.

Enfin, la réserve opérationnelle de la gendarmerie constitue, aux côtés de la réserve des Armées et de la réserve civile de la police nationale, une composante essentielle de la garde nationale (42 % des effectifs). Outre le lien indispensable entre les forces armées et la Nation, son engagement garantit le maintien d'un dispositif de protection et de défense sur tout le territoire. Dans ce cadre, la réserve opérationnelle de la gendarmerie participe à la sécurisation des rassemblements de personnes et à celle des réseaux de transport.

PRÉSERVER L'ORDRE PUBLIC

Dans un contexte de perturbations de l'ordre public par de nouvelles formes de mouvements contestataires qui se mobilisent rapidement grâce aux réseaux sociaux, la préservation de la tranquillité publique et de l'ordre républicain demeure un enjeu majeur.

Parallèlement, la multiplication des dérèglements climatiques et l'augmentation des risques naturels constituent un défi croissant pour les forces de sécurité en charge de la protection des populations.

Particulièrement attentive aux évolutions des diverses menaces dans ces domaines, la gendarmerie nationale adapte en permanence ses modes d'action pour mieux préparer et anticiper les manœuvres d'ordre public. Forte des constats opérés ces derniers mois et des retours d'expérience, elle s'attache à maintenir sa capacité de projection et à préserver sa résilience, avec une attention particulière portée sur la robustesse de la gendarmerie mobile.

Spécialement formée et entraînée pour faire face aux situations les plus délicates de rétablissement de l'ordre, la gendarmerie mobile demeure fortement engagée tout au long de l'année. Celle-ci est principalement déployée pour sécuriser les grands événements, intervenir sur des situations de catastrophe naturelle, ou encore rétablir l'ordre dans les zones d'aménagement contesté ou lors de manifestations violentes.

Ainsi, dans ce contexte d'engagements récurrents, la gendarmerie doit veiller au maintien de ses capacités opérationnelles. L'effort portera donc sur ses « moyens-pivots » (blindés, hélicoptères) et ses forces mobiles. De même, elle mettra en œuvre le soutien adapté à la bonne conduite de ces opérations.

POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION ET LE TERRORISME

Depuis 2015, le maintien d'une menace terroriste élevée exige une forte mobilisation des personnels, tant dans la détection des signaux faibles que dans la capacité de réaction immédiate en cas d'attaque sur n'importe quel point du territoire national, en métropole comme outre-mer, grâce au schéma national d'intervention (SNI). Mis en œuvre conjointement avec la police nationale, le SNI marque une évolution majeure dans la conception de l'action des forces d'intervention. En effet, en cas d'attentat ou de " tuerie de masse ", c'est désormais l'unité au plus près de l'événement qui intervient, la proximité primant sur la compétence territoriale.

Au titre du renfort capacitaire des unités confrontées à la menace terroriste, l'objectif de 157 Pelotons de Surveillance et d'Intervention Gendarmerie (PSIG) « Sabre » en métropole est désormais atteint. Sur le haut du spectre, la gendarmerie répond aux exigences du SNI et aux nouvelles réalités territoriales (métropoles) par une coordination approfondie entre le Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN) et ses 6 antennes métropolitaines. En outre, chaque département et collectivité d'outre-mer, hors Saint Pierre et Miquelon, dispose désormais d'une antenne GIGN.

En matière de contre-terrorisme, les pelotons spécialisés de protection de la Gendarmerie (PSPG), sous le contrôle du GIGN, sont déployés sur l'ensemble des 19 centres nucléaires de production d'électricité (CNPE), ainsi que sur le Centre d'ingénierie-déconstruction-environnement (CIDEN).

Sous l'autorité des préfets, la gendarmerie prend également toute sa part dans la détection et le suivi des individus radicalisés dans sa zone de responsabilité, en étroite liaison avec les services partenaires (renseignement territorial, sécurité intérieure...) et les administrations avec lesquelles elle est en contact au quotidien. Au niveau central, elle est représentée au sein des structures de coordination placées sous l'égide de la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSi). Chaque gendarme est un agent élémentaire du renseignement de proximité qui permet la détection de signaux faibles, notamment dans le domaine de la radicalisation. Grâce à son maillage territorial de 3 080 brigades, appuyées autant que nécessaire par ses moyens spécialisés, la gendarmerie dispose d'un grand nombre de capteurs (gendarmes d'active et de la réserve opérationnelle) permettant le recueil d'informations au plus profond des territoires, qu'ils soient physiques ou numériques, et dans les différents milieux (terrestre, maritime, aérien). A cet égard, elle continuera en 2020 à développer la formation et les outils nécessaires au recueil, à l'exploitation et à l'analyse du renseignement. Elle intégrera également ses premiers effectifs au sein de la DGSi.

Le renseignement recueilli et élaboré par la gendarmerie est aujourd'hui indispensable à la conception, à la planification et à la conduite des opérations de lutte et de prévention ainsi qu'à la gestion de crise. Il vient compléter et consolider le « renseignement territorial » tel que défini par la réforme de 2014 qui s'est concrétisée sur le triennat 2015-2017 par la création de 73 « antennes du renseignement territorial » (ART) armées par 150 gendarmes. Désormais, dans le cadre du plan 2018-2022 de renforcement des services de renseignement, la participation de la gendarmerie s'élèvera à 135 militaires. En 2019, 54 postes supplémentaires ont ainsi été déployés, mouvement qui sera poursuivi en 2020.

Enfin, à l'étranger, dans le cadre de ses engagements internationaux et de façon à détecter le plus en amont possible les phénomènes criminels majeurs, l'arc sahélien continuera d'être une zone privilégiée de déploiement de la gendarmerie. Cet engagement répond à l'objectif politique de soutien à la réforme et à la consolidation des systèmes de sécurité intérieure africains qui souffrent de capacités institutionnelles fortement dégradées. Afin de contribuer à enrayer la propagation de la menace terroriste et permettre un contrôle plus efficace des frontières et des territoires, la gendarmerie agit aux côtés du Ministère des Armées avec un large éventail de capacités et d'expertises sur l'ensemble du spectre paix-crise-guerre : accompagnement des forces armées, missions de secours et d'urgence, et réforme des systèmes de sécurité au travers des missions de maintien de la paix.

Son expérience des théâtres d'opérations extérieures fait de la gendarmerie un acteur incontournable dans l'arc sahélien et plus généralement dans les zones sensibles, capable d'être employée au profit de missions civiles (de type UE et ONU) comme de missions militaires de gestion de crise sous mandat OTAN (accompagnement des forces armées au Mali, au Niger, au Tchad, en Côte d'Ivoire, au Liban, en République centrafricaine et en Jordanie).

Selon les engagements de politique étrangère qui seront pris par le Président de la République et le gouvernement, la gendarmerie pourrait être amenée à renforcer encore davantage son engagement dans la bande sahélo-saharienne en 2020.

MAINTENIR L'EFFORT CONTRE TOUTES LES FORMES DE DÉLINQUANCE

En plus d'un engagement soutenu et permanent dans le domaine de l'ordre public, la gendarmerie nationale maintiendra en 2020 un haut niveau de mobilisation contre toutes les autres formes de délinquance.

À cet égard, elle continuera à adapter ses capacités d'investigation pour répondre aux attentes de la population (usagers et victimes) et endiguer une délinquance, voire une criminalité organisée, en mutation permanente.

En matière de délinquance de masse, elle portera ses efforts sur la lutte contre les violences physiques crapuleuses, les cambriolages de résidences et les violences intrafamiliales, en veillant notamment à la qualité de l'accueil et de la prise en compte des victimes.

Parallèlement, la gendarmerie restera très investie dans la lutte contre la criminalité organisée, compte tenu de son ampleur et de ses effets néfastes sur la sécurité des institutions, des personnes et des biens, qu'il s'agisse des trafics de stupéfiants, de la part croissante de la criminalité environnementale ou de la montée des violences. Pour ce faire, elle s'appuiera sur l'action des unités territoriales, dont l'engagement dans le démantèlement de ces groupes criminels organisés itinérants demeure significatif, soutenues notamment par l'Office Central de Lutte contre la Délinquance Itinérante (OCLDI).

En outre, la gendarmerie développera son action dans le cyberspace et la protection des données. À cet égard, un plan cybercriminalité 2019-2022 est conduit dans le prolongement de la revue stratégique de cyberdéfense élaborée par le gouvernement en 2018. Dans ce cadre, la lutte contre la délinquance qui prolifère sur internet (escroqueries à la carte bancaire, fraudes, plates-formes criminelles...) fera l'objet d'un fort investissement. Pour ce faire, la gendarmerie s'est constituée un réseau spécialisé capable de traiter l'ensemble du spectre de la délinquance numérique, des infractions commises (totalemment ou partiellement) via internet à celles qui affectent directement les objets ou structures connectés. Ce réseau « CYBERGEND », à l'effectif de 4 000 en 2019, atteindra 7 000 personnels à l'horizon 2022.

Pour lutter plus efficacement contre tous ces phénomènes, la gendarmerie construit des coopérations stratégiques renforcées et développe des projets opérationnels ciblés à l'international : au sein du cycle politique de l'Union européenne (2018-2021), elle assure le pilotage de deux plates-formes Empact à Europol, l'une sur la lutte contre la criminalité organisée d'atteintes aux biens et l'autre sur la criminalité environnementale.

En charge de la sécurité de 95 % du territoire national, la gendarmerie adapte continuellement son action de protection et de contrôle des flux pour mieux prendre en compte la réalité d'une mobilité croissante des personnes et des marchandises, favorisée par des formes de transport innovantes et les nouvelles technologies.

Depuis le 6 novembre 2017, elle dispose en son sein d'un Centre National de Sécurité des Mobilités (CNSM), adossé au centre de renseignement opérationnel de la gendarmerie (CROGEND). Structure ayant vocation à devenir un intégrateur des données des vecteurs de mobilités (routiers, ferroviaires, fluviaux, maritimes et aériens), le CNSM suit également les déplacements et transports sensibles institutionnels, qui peuvent être intégrés dans le système d'information géographique de la gendarmerie. Dès 2020, le CNSM expérimentera l'analyse augmentée des risques via des outils d'intelligence artificielle développés par le Service Central de Renseignement Criminel (SCRC) du pôle judiciaire de la gendarmerie. Il disposera ainsi d'une capacité d'anticipation, de suivi et de coordination nationale lui donnant une vision globale du territoire des mobilités.

La gendarmerie continuera également à s'investir en 2020, aux côtés de l'ensemble des acteurs concernés dans la lutte contre la délinquance routière. Dans cette perspective, elle ciblera son action pour dissuader efficacement les comportements dangereux au volant, avec une attention particulière envers les conduites sous influence de produits stupéfiants. Les missions sur la route seront prioritairement orientées pour rechercher et faire cesser les infractions graves et génératrices d'accident. Les unités de gendarmerie privilégieront à ce titre des dispositifs permettant un accompagnement pédagogique de la sanction auprès des usagers. Parallèlement, les actions de prévention,

notamment auprès des publics particulièrement vulnérables (jeunes, piétons, cyclistes, conducteurs de deux roues) seront maintenues.

L'engagement de la gendarmerie dans la détection et le démantèlement des filières d'immigration irrégulière sera maintenu, en étroite coordination avec la police aux frontières (PAF). La crise migratoire persistante, marquée par l'émergence de nouveaux phénomènes (traversées irrégulières de la Manche notamment) et sa très nette amplification dans certains territoires d'outre-mer, impose une plus forte sécurisation des frontières. En prenant en compte les enjeux liés à la gestion des frontières extérieures de l'Union européenne, la gendarmerie poursuivra en 2020 son engagement dans le cadre de l'agence FRONTEX (96 gendarmes engagés en 2018) et de sa montée en puissance.

Enfin, force de souveraineté et de sécurité dans les territoires ultramarins, la gendarmerie y a en charge la protection de 68 % de la population. Face à la pression migratoire massive sur certains territoires, des risques naturels élevés, une banalisation de la violence et une forte montée de l'insécurité, les unités de gendarmerie ultramarines œuvrent dans un contexte socio-économique souvent tendu pour garantir la présence de l'État, la sécurité du quotidien et le maintien de l'ordre, tout en prenant en compte les spécificités locales. Un vaste dispositif de gendarmerie mobile est également déployé au sein des commandements outre-mer les plus sollicités pour calmer les tensions sociales et endiguer les phénomènes criminels. Cette attention toute particulière portée aux situations ultramarines sera maintenue en 2020.

ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT DES PERSONNELS MILITAIRES ET CIVILS DE LA GENDARMERIE

En matière de recrutement et de formation du personnel, la gendarmerie est confrontée à plusieurs défis sur le plan quantitatif comme qualitatif. Tout d'abord, elle doit poursuivre son effort de recrutement et de formation (55 000 recrutements de 2017 à 2022) pour l'ensemble des corps. S'agissant de la qualité des lauréats et de la variété des profils du recrutement officier, l'accent est porté sur la recherche de profil scientifique. À cet effet, un réseau d'ambassadeurs intervient dans les grandes écoles et autres écoles d'ingénieurs depuis 2018. Dans le même temps, la gendarmerie poursuit la modernisation de son processus de recrutement : dématérialisation de certaines épreuves, numérisation des copies, comptes candidats, optimisation des systèmes...

En matière de mobilité des personnels, plusieurs actions sont engagées simultanément. Le plan de substitution de postes de personnels militaires par des civils ou des militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN) se poursuit (transformation de 300 postes d'officiers et sous-officiers chaque année durant 5 ans). L'adaptation aux évolutions de la délinquance et la mise en œuvre de la sécurité du quotidien imposent par ailleurs une meilleure répartition des compétences et des capacités d'encadrement des unités opérationnelles, notamment en fonction de l'attractivité des territoires. À cet égard, la gendarmerie s'est engagée dans un vaste plan d'amélioration de l'attractivité professionnelle visant les territoires délaissés. Enfin, la gendarmerie s'investit résolument dans une politique de mobilités croisées vers les autres administrations, voire dans le secteur privé. Ainsi, le décret statutaire des sous-préfets prévoit désormais la possibilité pour des officiers de gendarmerie d'être détachés dans le corps des sous-préfets et deux officiers de gendarmerie ont pris des postes de directeur de cabinet de préfets au cours de l'été 2018. Par ailleurs, la possibilité d'effectuer sa scolarité d'enseignement supérieur du deuxième degré à l'ENA est maintenant ouverte aux officiers de gendarmerie lauréats du concours de l'École de Guerre. Sept officiers rejoindront l'ENA à Strasbourg dès la rentrée de septembre 2019 après une première phase de cinq officiers en 2018.

Pour améliorer la qualité au travail du personnel, la gendarmerie est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS), conformément aux termes de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des RPS dans la fonction publique d'État. Pour ce faire, elle s'appuie sur l'adhésion et la participation de l'ensemble du personnel.

Enfin, les conditions de vie et de travail des gendarmes et de leurs familles dépendent de l'état des infrastructures immobilières et de l'amélioration de la protection des casernes contre les risques d'attaques terroristes ou toutes autres formes d'atteintes, qui requièrent la plus grande attention. La priorité est donc accordée à la réfection des logements et casernes et à leur sécurisation.

PRÉPARER L'AVENIR ET CONDUIRE LE CHANGEMENT

Dans un environnement marqué par la multiplication d'innovations numériques, synonymes de ruptures technologiques et sociétales majeures, la gendarmerie poursuit l'ambition de se doter des technologies de pointe nécessaires à son action. La transformation numérique en est un des aspects fondamentaux. Elle concerne tout à la fois les conditions de travail des gendarmes, la relation avec les usagers, les conditions mêmes de sa production de sécurité.

Ainsi, au-delà du déploiement de la « brigade numérique », la gendarmerie poursuivra en 2020 la mise en œuvre de sa stratégie de transformation dans les champs de la proximité numérique, des applications disponibles en mobilité (sur les terminaux « NEOGEND »), de l'exploitation des données au service de la sécurité (en particulier pour accompagner l'émergence des villes et territoires connectés), ainsi qu'en matière d'appropriation de la future procédure pénale numérique.

Afin de préparer la sécurité du futur, en anticipant les bouleversements des processus d'organisation et de travail qui pourront résulter, la gendarmerie investit également le domaine de la lutte contre les cybermenaces. En 2020, la sécurité dans l'espace numérique continuera d'être l'une de ses priorités opérationnelles, en s'appuyant sur son réseau « CYBERGEND », notamment le Centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N), renforcé par les compétences des réservistes opérationnels et citoyens avec lesquels la gendarmerie expérimente de nouvelles méthodes et missions.

En outre, la gendarmerie poursuivra son effort de rénovation et de modernisation à travers la démarche « CAP MODERNISATION » pour recentrer le travail du gendarme sur le service public de sécurité. L'année 2020 permettra d'approfondir cette dynamique, notamment au niveau de l'administration centrale, dans le prolongement des 430 mesures déjà mises en œuvre. La « hotline » dédiée restera le vecteur par lequel tous les personnels de la gendarmerie peuvent proposer des pistes d'amélioration ou d'allègement des processus.

Par ailleurs, pour adapter ses capacités d'investigation afin de satisfaire les attentes des usagers, accompagner les victimes et répondre à une délinquance en mutation permanente, la gendarmerie expérimente à partir de l'été 2019 et pour une durée d'un an, 4 brigades multimissions. Ces nouvelles unités regroupent, sous un commandement unique, les compétences et les personnels de différentes sphères (sécurité publique, sécurité routière, police judiciaire). L'objectif est de décloisonner l'activité entre les unités, favoriser les échanges de renseignements et repenser éventuellement l'exécution des missions en mutualisant les moyens.

L'année 2020 verra enfin le plein déploiement du Service des Achats, de l'Innovation et de la Logistique du Ministère de l'Intérieur (SAILMI) et de la Direction du Numérique (DNUM). La gendarmerie prendra toute sa part pour la réussite de ces réformes inscrites au plan de transformation ministériel.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF	Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité
INDICATEUR	Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie
INDICATEUR	Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie
OBJECTIF	Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
INDICATEUR	Taux d'élucidation ciblés
INDICATEUR	Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites
INDICATEUR	Généralisation de la police technique et scientifique
INDICATEUR	Recentrage des forces sur le cœur de métier
INDICATEUR	Taux d'engagement des effectifs sur le terrain
INDICATEUR	Délai moyen d'intervention
OBJECTIF	Optimiser l'emploi des forces mobiles
INDICATEUR	Engagement des forces mobiles

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

OBJECTIF**Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**

INDICATEUR

Nombre de tués en zone Gendarmerie

INDICATEUR

Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

INDICATEUR

Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

OBJECTIF**Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure**

INDICATEUR

Taux de satisfaction des usagers

INDICATEUR

Efficacité de la brigade numérique

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

Ce premier objectif vise à mesurer l'action de la gendarmerie pour empêcher la réalisation d'infractions ciblées et accroître le sentiment de sécurité au sein de la population. La lutte contre la délinquance suppose en premier lieu de prévenir les crimes et délits avant d'avoir à les réprimer lorsqu'ils sont commis. Une analyse par type d'infraction permet d'évaluer l'efficacité de la prévention pour ensuite adapter plus efficacement la réponse opérationnelle. A cet effet, les forces de sécurité ont choisi de suivre deux agrégats qui contribuent à alimenter le sentiment d'insécurité : les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) et les atteintes aux biens (AAB).

Il convient de distinguer au sein des AVIP les violences physiques crapuleuses (VPC) des autres types de violences aux personnes, qui, ne donnant pas toujours lieu à plainte, nécessitent d'être mieux identifiées et évaluées (violences intrafamiliales et violences sexuelles).

Pour les AAB, il s'agit encore de porter un effort significatif pour renforcer la lutte contre les cambriolages dont la crainte demeure un sujet de préoccupation pour la population.

Dans cette perspective, deux indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

L'indicateur 1,1 « Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie » mesure le nombre de victimes en matière d'AVIP. Cet indicateur concerne les VPC (tels les vols à main armée), les violences physiques non crapuleuses (telles les violences criminelles ou correctionnelles), et les violences sexuelles. Il permet d'évaluer l'action de la gendarmerie en matière d'accueil et de prise en compte des victimes et l'ampleur du phénomène rapporté à la population résidant en zone gendarmerie, mais aussi de mesurer les résultats obtenus dans la lutte contre toutes les formes de violences affectant physiquement les personnes, notamment dans la sphère familiale.

L'indicateur 1,2 « Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie » mesure le niveau de délinquance en matière d'AAB enregistrées par la gendarmerie. Cet agrégat concerne tous les faits de vols avec ou sans violences (tels les cambriolages, les vols simples, les vols liés à l'automobile), ainsi que les destructions et dégradations. Il permet de mesurer l'action de la gendarmerie dans la lutte contre la délinquance d'appropriation. L'indicateur 1.2 détaille notamment le niveau des cambriolages de résidences (principales et secondaires) et en présente le taux pour 1000 logements en zone gendarmerie.

INDICATEUR

Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	14129	13481	sans objet	en baisse	en baisse	en baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	%	0,42	0,39	sans objet	stabilité	en baisse	en baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	120 813	135 477	suivi	suivi	suivi	suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et	%	3,55	3,96	sans objet	suivi	suivi	suivi

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
violences sexuelles) pour 1000 habitants							

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.11 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses [index 1, 2, 4, 8, 15 à 26])

Sous-indicateur 1.12 = [(nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26))/population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)]*1000

Sous-indicateur 1.13 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses [index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73] ou de violences sexuelles [index 46 à 49].

Sous-indicateur 1.14 = [(nombre total annuel de faits constatés par la gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73) ou de violences sexuelles (index 46 à 49))/population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)] * 1000

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale [DGGN], mission du pilotage et de la performance [MPP].

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2018 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la baisse les faits constatés en matière de violences physiques crapuleuses, la gendarmerie nationale :

- développe sa stratégie de proximité permettant à chaque gendarme de connaître son territoire et la population pour favoriser la « coproduction de sécurité ».
- développe les actions de sensibilisation et d'information des personnes ou des professions les plus exposées [prévention technique de la malveillance]. En 2020, le plan tranquillité seniors sera poursuivi à l'instar de l'année 2019 ;
- concentre ses services externes sur les lieux et périodes sensibles pour une action dissuasive, notamment dans les lieux de vie quotidienne [dispositif estival de protection des populations (DEPP), dispositif hivernal de protection des populations (DHPP), protections des lieux de cultes, dispositifs de protection des commerces en fin d'année, dispositif global de la protection des élections (DGPE)...] ;
- concourt à la lutte contre la réitération des infractions par l'amélioration du suivi des détenus libérés [mais toujours sous main de justice] et la mise à exécution rapide des extraits de jugement.

La mesure de l'évolution du nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et sexuelles rend compte des résultats des actions de vigilance visant à favoriser la dénonciation de ces faits par :

- la formation continue des militaires intervenant au profit des victimes de violences intra-familiales ;
- la mise en place de la brigade numérique en février 2018, notamment du portail de « Signalement des Violences Sexuelles et Sexistes » qui participe à la lutte dans ce domaine.
- l'amélioration de l'information et de l'accueil du public, favorisée, s'agissant des personnes les plus vulnérables, par l'action des brigades de protection des familles [101 brigades de protection des familles (BPF) et 45 brigades de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ)], constituées des « référents aînés-violences intrafamiliales » qui ont pour mission d'apporter aux unités territoriales une expertise dans la gestion des interventions au sein des familles et dans l'orientation sociale qui peut être proposée ;
- la facilitation des dispositifs d'aide aux victimes comme le déploiement des intervenants sociaux en gendarmerie, les partenariats avec les associations de prise en charge des victimes [137 intervenants sociaux en gendarmerie (ISG), positionnés dans 63 départements métropolitains et 6 départements ou collectivités d'outre mer, saisis par les unités de gendarmerie pour les sollicitations présentant un caractère social avéré] ;
- la poursuite des actions partenariales notamment à travers les instances locales de coproduction de sécurité et de prévention [conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance - CLSPD ou CISPDP] ;

- la démarche de réponse systématique pour chaque violence intra-familiale [VIF] déclarée. Le nombre de victimes de VIF identifiées sur les 6 premiers mois 2019, supérieur à 33 000 dont près de 25 000 femmes, milite en faveur de sa poursuite.

INDICATEUR

Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nb	712 769	683 778	en baisse	stabilité	en baisse	en baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZGN	Nb	110 877	100 528	sans objet	stabilité	en baisse	en baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZGN	%	6,70	6,10	sans objet	stabilité	en baisse	en baisse

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

A la suite de modification du périmètre dans le PAP 2020, seuls les cambriolages de résidence sont suivis par la GN.

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.21 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux atteintes aux biens (index 15 à 43 et 62 à 68).

Sous-indicateur 1.22 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28)

Sous-indicateur 1.23 = ((nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28))/nombre de logements en zone gendarmerie [dernier recensement INSEE]) * 1000

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2018 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la baisse les AAB et particulièrement les cambriolages, la gendarmerie nationale :

développe les contrats opérationnels de protection dans le cadre de la police de sécurité du quotidien en lien avec les élus locaux ;

- mobilise l'ensemble de sa chaîne de prévention de la délinquance dans une logique de proximité, des échelons de commandement territoriaux aux militaires des unités élémentaires ;
- renforce la sensibilisation et l'information des populations les plus exposées ;
- développe les diagnostics de vulnérabilité (réfèrent sûreté au niveau départemental) et les consultations de sûreté (correspondants sûreté dans les unités élémentaires) auprès des entreprises et professions sensibles (prévention technique de la malveillance) ;
- développe les bonnes pratiques associant le citoyen à la prévention des AAB (accompagnement des dispositifs de « participation citoyenne », développement d'applications smartphone, réunions publiques...) ;
- développe les partenariats opérationnels de coproduction de sécurité avec les polices municipales ;
- réactualise en permanence l'analyse des menaces, risques et vulnérabilités, et concentre ainsi les services externes sur les lieux et créneaux horaires sensibles en optant pour la visibilité ciblée (dissuasion) ou la discrétion (recherche de la flagrance) ;
- engage prioritairement les renforts (réservistes ou forces mobiles) dans les zones fortement impactées par la délinquance d'appropriation comme les zones touristiques en période estivale ;

- décroïssonne l'emploi des unités de sécurité routière pour améliorer le contrôle des espaces et des flux stratégiques ;
- améliore la collecte et les échanges d'informations judiciaires (montée en puissance de l'application « Traitement des antécédents judiciaires [TAJ] ») ;
- favorise la police technique et scientifique ;
- renforce l'emploi des unités de recherches dans la lutte contre la délinquance de masse ;
- pérennise les structures d'enquête ad hoc nécessaires aux traitements des phénomènes identifiés. Par exemple, des groupes d'enquête de lutte anti-cambriolages (GELAC) seront pérennisés dans les groupements les plus touchés ;
- constitue au sein des groupements de gendarmerie départementale des cellules départementales d'observation et de surveillance (CDOS) dont la vocation est d'épauler les compagnies de gendarmerie départementale dans l'identification des auteurs de séries de méfaits, en temps réel ou sur un délai court ;
- concourt à la lutte contre la réitération des infractions par l'amélioration du suivi des détenus libérés et la mise à exécution rapide des extraits de jugement ;
- assure la direction stratégique d'une plate-forme d'Europol spécialisée dans la lutte contre les atteintes aux biens, pour la période 2018-2021 ;
- pilote une mission de coordination nationale visant à mettre en place une stratégie globale de sécurité des mobilités, quels que soient les milieux (terrestre, maritime, fluvial, aérien), en lien avec l'ensemble des acteurs institutionnels, opérateurs et autorités organisatrices de transports.

OBJECTIF

Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

Ce deuxième objectif vise à renforcer la qualité de l'action opérationnelle et la production de sécurité des unités en permettant au gendarme de travailler plus efficacement sur son cœur de métier.

L'atteinte de cet objectif suppose :

- de dégager des marges de manœuvre pour recentrer l'action des unités sur les missions prioritaires ;
- de maintenir une présence forte sur le terrain, en cultivant la proximité avec la population ;
- de répondre dans les meilleurs délais aux sollicitations des usagers, notamment la nuit ;
- de cibler les efforts sur les formes de délinquance les plus graves ou les plus durement ressenties ;
- de renforcer l'impact de la réponse judiciaire sur le plan patrimonial.

Dans cette perspective, **six indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif** :

L'indicateur 2,1 « Taux d'élucidation ciblés » mesure les taux d'élucidation annuels des faits constatés en matière d'homicides, de vols avec violences et de cambriolages de résidences (principales et secondaires). Directement lié au volume d'auteurs présumés et interpellés, il conditionne en partie la réponse pénale. L'indicateur permet d'apprécier l'efficacité de la gendarmerie en matière de police judiciaire pour des infractions particulièrement sensibles ou traumatisantes.

L'indicateur 2,2 « Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites » mesure l'action réalisée par la gendarmerie en matière de démantèlement d'activités illégales, telles que le trafic de produits stupéfiants ou l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'étrangers. Le haut niveau de porosité avec d'autres types de délinquance (appropriation, violences aux personnes, exploitation des victimes de la misère humaine, mais aussi terrorisme et radicalisation) appelle un traitement et une réponse judiciaire forts, où la saisie des avoirs criminels est un levier puissant, massivement mis en œuvre. Mesurées dans cet indicateur, ces saisies donnent notamment lieu à des retours aux unités, soit par affectations de biens mobiliers, soit par attributions financières de la part de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués ou du fonds de concours drogue.

L'indicateur 2,3 « Généralisation de la police technique et scientifique » mesure le taux annuel de cambriolages pour lesquels un transport aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) a été réalisé, le taux annuel de

signalisation des personnes mises en cause au Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), et le taux annuel de signalisation des personnes mises en cause au Fichier automatisé des empreintes digitales (FAED). L'évaluation des opérations de criminalistique est essentielle dans la mesure où elles concourent à la résolution des affaires judiciaires.

L'indicateur 2.4 « Recentrage des forces sur le cœur de métier » mesure le poids des missions périphériques imposées aux unités de gendarmerie. Il s'agit de limiter le nombre des missions qui ne concernent pas directement la sécurité des personnes et des biens et qui obèrent les capacités opérationnelles des unités, en veillant notamment au respect des conditions d'emploi des unités. Son suivi vise à identifier les marges de manœuvre en matière d'emploi des effectifs.

L'indicateur 2.5 « Taux d'engagement des effectifs sur le terrain » mesure le taux de services externes des unités opérationnelles. Il rend compte de la capacité de la gendarmerie nationale à être présente partout sur la voie publique, aussi bien dans les quartiers urbains ou périurbains sensibles, qu'auprès de personnes isolées dans les zones plus rurales. Cette action permet d'assurer une prévention de proximité appréciée par la population, aux effets préventif et dissuasif sur le terrain.

L'indicateur 2.6 « Délai moyen d'intervention » mesure le délai moyen d'intervention des patrouilles de gendarmerie après un engagement par le centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie (CORG) ou le planton de l'unité élémentaire. Il témoigne de la qualité du service rendu aux usagers et révèle l'efficacité de la permanence opérationnelle de la gendarmerie, ainsi que la pertinence de son maillage territorial sur une zone très étendue.

INDICATEUR

Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	24,49	26,65	en hausse	stabilité	>26	>26
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	11,79	13,06	sans objet	stabilité	>15	>15
Taux d'élucidation des homicides	%	93,26	89,43	sans objet	en baisse	>80	>80

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.11 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux vols avec violences (index 15 à 26) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.12 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages de résidences (index 27 et 28) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.13 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux homicides (index 1 à 3, 6 et 51) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2018 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la hausse les taux d'élucidation, la gendarmerie nationale :

- fiabilise les compétences clés relatives à l'exercice d'une police judiciaire de qualité. La formation continue des officiers de police judiciaire sera ainsi poursuivie au centre national de formation à la police judiciaire (CNFPJ) installé à Rosny-sous-Bois ;
- systématisé l'engagement des moyens de la criminalistique ;
- optimise la recherche, la collecte et l'exploitation du renseignement criminel en s'appuyant sur une chaîne intégrée adossée à l'ensemble des échelons de la gendarmerie départementale et des gendarmeries spécialisées ;
- utilise les synergies offertes par la coopération policière et judiciaire internationale ;
- créé les structures d'enquête ad hoc nécessaires aux traitements des phénomènes identifiés.

INDICATEUR

Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	9 144	8 902	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	326	262	suivi	suivi	suivi	suivi
Valeur des avoirs criminels saisis	€	211 107 860	257 164 730	en hausse	stabilité	en hausse	en hausse

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.21 = nombre annuel de personnes mises en cause, par la gendarmerie, pour les index de l'état 4001 relatifs aux trafics et reventes de produits stupéfiants (index 55 et 56).

Sous-indicateur 2.22 = nombre annuel de procédures réalisées par la gendarmerie, pour l'index 70 de l'état 4001 relatif à l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger.

Sous-indicateur 2.23 = somme annuelle de la valeur des avoirs criminels saisis dans le cadre de procédures traitées par la gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

Plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2018 et des réalités opérationnelles.

Afin d'améliorer la lutte contre les filières, la gendarmerie nationale :

- renforce les dispositifs de contrôle de flux et des frontières sur l'ensemble du territoire ;
- améliore la collecte et les échanges d'informations judiciaires (montée en puissance de l'application « TAJ ») ;
- mobilise les groupes interministériels de recherches (GIR) et les unités de recherches ;
- concentre ses efforts dans les secteurs les plus exposés, notamment dans les zones de sécurité prioritaires (ZSP) s'agissant des trafics et reventes de produits stupéfiants et en outre-mer s'agissant de l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier ;
- favorise la formation des enquêteurs et la mise en place de structures adaptées dans les départements les plus concernés par des filières d'immigration clandestine ;
- systématisé les procédures de saisie des avoirs criminels pour priver les filières de leurs ressources ;
- assure la direction stratégique d'une plate-forme d'Europol spécialisée dans la lutte contre les atteintes à la santé publique, pour la période 2018-2021.

Afin de renforcer la lutte contre l'économie souterraine et les profits illicites, la gendarmerie nationale :

- systématise dans les enquêtes le dépistage et l'identification des biens illégalement acquis par les délinquants ;
- s'appuie sur une chaîne fonctionnelle « avoirs criminels » favorisant la formation des personnels et leur faisant bénéficier d'un appui technique permanent. En 2020, les cellules régionales des avoirs-criminels poursuivront la formation des militaires des unités opérationnelles, pour maintenir à un haut niveau la valeur des avoirs criminels identifiés et/ou saisis ;
- face à la montée de la cybercriminalité, consolide sa réponse à travers son dispositif Cybergend, piloté et animé par le centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N), fort de 260 enquêteurs NTECH, de 3500 correspondants NTECH et des unités spécialisées.

INDICATEUR

Généralisation de la police technique et scientifique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	95,16	94,82	>95	>95	>95	>95
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	78,35	76,49	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	80,68	78,71	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.31 = nombre annuel de crimes et délits constatés pour lesquels au moins un transport a été réalisé aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) rapporté au nombre annuel de crimes et délits constatés.

Sous-indicateur 2.32 = nombre annuel de prélèvements biologiques réalisés sur des mis en cause rapporté au nombre annuel de personnes mises en cause dans le cadre des infractions relevant de l'article 706-55 du code de procédure pénale.

Sous-indicateur 2.33 = nombre annuel de relevés décadactylaires réalisés sur des mis en cause hors délits routiers au regard du nombre de personnes mises en cause dans le cadre de crimes et délits non routiers.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et cibles ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2018 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la hausse le taux de couverture des cambriolages et les taux de signalisation papillaire ou biologique, la gendarmerie nationale :

- s'assure de l'optimisation des chaînes logistiques d'approvisionnement en kits de signalisation génétique et de prélèvement confiés au service de l'achat des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELMI) ;
- porte une attention particulière à la construction des marchés d'équipements et de consommables dédiés à la PTS, notamment eu égard à la nécessité d'un marquage industriel plus offensif et exigeant ;
- développe, au sein de chaque groupement de gendarmerie départementale, la participation des techniciens en identification criminelle à l'animation locale de la police technique et scientifique, sous le contrôle de l'officier adjoint chargé de la police judiciaire et en coordination au plan central avec le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale ;

- poursuit l'évolution de l'organisation départementale du dispositif criminalistique en intégrant la dimension numérique au sein de la chaîne criminalistique ;
- met à disposition de l'ensemble des unités un tableau de bord d'aide au pilotage ;
- tire profit des évolutions technologiques avec la poursuite du déploiement du FAED V2. Désormais, tous les groupements de gendarmerie départementale possèdent un terminal de signalisation T41 (ordinateur avec scanner). En complément, 125 capteurs biométriques raccordés au dispositif T41 ont également été déployés en 2018 dans 125 unités élémentaires à forte activité judiciaire, leur permettant de relever et de transmettre les empreintes digitales directement depuis le terminal installé à la brigade de gendarmerie et ainsi d'alimenter de manière plus efficiente le FAED en relevés décadactylaires. Il est prévu de déployer 45 nouveaux capteurs biométriques en 2020.
- vise l'objectif affiché d'un recours systématique, chaque fois que possible, à la signalisation génétique par simple mise à jour (sans prélèvement biologique), la personne mise en cause étant déjà connue au FNAEG.

INDICATEUR

Recentrage des forces sur le coeur de métier

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux des missions périphériques sur l'activité opérationnelle totale	%	4,08	3,20	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous indicateur 2.41 = volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques, rapporté au volume horaire annuel d'activité totale.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels.

Afin d'orienter à la baisse le taux des missions périphériques, la gendarmerie nationale poursuit son effort de rénovation et de modernisation à travers la démarche « CAP modernisation » pour recentrer le travail du gendarme sur le service public de sécurité. Elle se traduit concrètement par des séries de mesures qui visent notamment à :

- récupérer une plus grande liberté de manœuvre afin de renforcer l'action opérationnelle et la production de sécurité ;
- alléger l'administration et le fonctionnement de l'institution.

Il s'agit à la fois de mesures internes à l'institution, mais aussi de mesures externes qui nécessitent un travail conjoint avec d'autres partenaires.

L'année 2020 permettra d'approfondir la démarche notamment au niveau de l'administration centrale et de poursuivre la mise en œuvre des 430 mesures déjà décidées. La « hotline » reste disponible afin de permettre à tous les personnels de l'institution de proposer des pistes d'amélioration ou d'allègement des processus.

INDICATEUR**Taux d'engagement des effectifs sur le terrain**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	%	60,84	60,34	>63	>60	>63	>65

Précisions méthodologiques**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale agissant sur le territoire national.

Mode de calcul

Volume horaire annuel d'activités exécutées à l'extérieur des unités, rapporté au volume horaire annuel d'activité des unités de gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels.

Afin d'atteindre un taux de service externe supérieur conforme à l'objectif fixé, la gendarmerie nationale :

- poursuit la démarche participative « CAP modernisation » qui permet d'alléger le fonctionnement de la gendarmerie pour renforcer les missions opérationnelles, dont la prévention de proximité ;
- mobilise la gendarmerie mobile et la réserve opérationnelle en renfort des unités de la gendarmerie départementale dans les secteurs les plus touchés par la délinquance (zones de sécurité prioritaires, plan anti-cambriolages, plan tourisme, etc.) ;
- optimise l'outil numérique individuel « Néogend » au niveau national, permettant aux militaires d'accéder aux informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions et de conduire un certain nombre de procédures depuis le terrain. Désormais, ce sont 65 000 terminaux qui équipent les personnels à titre individuel. L'objectif sera de poursuivre l'évolution des interrogations de fichiers sur l'ensemble des terminaux opérationnels ;
- développe la politique de sécurité du quotidien axée sur la proximité avec la population et le contact avec les usagers.

INDICATEUR**Délai moyen d'intervention**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Délai moyen d'intervention	minutes	12'41"	12'37"	sans objet	<14'	<14'	<14'

Précisions méthodologiques**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale de métropole.

Mode de calcul

Somme des délais des interventions de l'année, rapportée au nombre annuel d'interventions.

Source de données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2018 et des réalités opérationnelles.

Afin de maintenir un délai moyen d'intervention inférieur à 14 minutes, la gendarmerie nationale :

- poursuit les réorganisations de son maillage territorial dans un souci d'efficacité opérationnelle et de cohérence territoriale ;
- généralise un dispositif « Qualité de la réponse opérationnelle » (QuaRO) visant à optimiser les suites réservées aux appels reçus via le 17 ;
- renforce les capacités d'appui mutuel entre les unités en décloisonnant les limites territoriales habituelles.

OBJECTIF

Optimiser l'emploi des forces mobiles

Avec un effectif de près de 12 900 hommes et femmes (en escadrons de marche), la gendarmerie mobile (GM) est un acteur essentiel de l'engagement opérationnel de la gendarmerie nationale. Force militaire spécialisée au maintien de l'ordre public, elle intervient sur l'ensemble du spectre des crises, des opérations de maintien et rétablissement de l'ordre, jusqu'aux situations les plus dégradées. Ainsi, elle est engagée en métropole, outre-mer et en opérations extérieures dans des conditions souvent difficiles exigeant des unités robustes, rustiques et entraînées.

Réserve gouvernementale, les escadrons de gendarmerie mobile sont engagés sur l'ensemble du territoire sur toutes les situations de crise et de troubles à l'ordre public. Sans considération de zone de compétence, ils agissent notamment face aux manifestations violentes, aux ZAD, aux mouvements de contestations radicaux, aux violences urbaines, à l'occasion de grands événements politiques et sportifs ou de visites officielles.

En outre, la GM assure de nombreuses autres missions telles la sécurisation d'édifices publics, les escortes de convois sensibles, la participation aux plans gouvernementaux, ou encore la protection de certaines ambassades françaises. Enfin, la GM apporte un appui aux unités territoriales dans la lutte contre la délinquance. Le concours des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) constitue à ce titre un élément essentiel des dispositifs de lutte contre les atteintes aux biens, de renforcement des zones de sécurité prioritaires (ZSP) ou des quartiers de reconquête républicaine (QRR) ainsi que des dispositifs estivaux et hivernaux de protection des populations (DEPP – DHPP). Dans le contexte actuel de lutte contre l'immigration clandestine et de menace terroriste, cet appui des EGM aux unités territoriales s'intègre totalement dans le dispositif de contrôle des flux et des frontières.

Dès lors, l'optimisation de l'emploi des forces mobiles consiste à concilier :

- la mise sous contrainte de son budget de fonctionnement ;
- la gestion des situations de graves de troubles à l'ordre public ;
- le maintien de la qualité d'un fort engagement sur un large spectre missionnel en France et à l'étranger ;
- le renforcement de l'emploi de la GM au profit de la gendarmerie départementale (GD) principalement dans les ZSP/QRR, les DEPP — DHPP, et les départements les plus exposés à la délinquance ou à l'immigration irrégulière ;
- le maintien indispensable d'une formation continue, individuelle et collective.

L'indicateur 3.1 « Engagement des forces mobiles »

Cet indicateur mesure la part de l'engagement des forces mobiles en prévention de proximité au profit de la GD, d'une part, et en matière d'ordre public et maintien de l'ordre d'autre part, en % sur le total du volume horaire missionnel de la GM. Cet indicateur traduit la capacité de la GM à renforcer la visibilité de la gendarmerie sur le territoire et sa proximité avec la population. Les EGM constituent une ressource complémentaire à la manœuvre des unités territoriales. Ils constituent un levier précieux pour agir plus efficacement sur des phénomènes de délinquance et des situations ciblées lorsqu'ils sont dégagés de leur rôle dans le cadre du maintien de l'ordre public.

INDICATEUR**Engagement des forces mobiles**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	18,83	15,98	sans objet	suivi	suivi	suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public	%	17,32	24,29	sans objet	suivi	suivi	suivi

Précisions méthodologiques**Périmètre**

Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

Mode de calcul

Sous-indicateur 3.11 = volume horaire consacré par la gendarmerie mobile à la prévention de proximité au profit de la gendarmerie départementale, rapporté au volume horaire consacré à l'activité opérationnelle par la gendarmerie mobile.

Sous-indicateur 3.12 = Volume horaire annuel consacré par la gendarmerie mobile à l'ordre public et au maintien de l'ordre rapporté au volume horaire annuel consacré à l'activité opérationnelle par la gendarmerie mobile.

NB : en 2018, une rupture statistique liée au passage de l'outil de suivi de l'activité de la gendarmerie mobile SEDNA au nouvel outil Pulsar GM.

Le passage de SEDNA à Pulsar GM a entraîné une harmonisation des données d'activité de la gendarmerie mobile avec celles de la gendarmerie départementale. Ceci a pour conséquence d'augmenter l'activité opérationnelle de la GM (les natures de mission concernant l'instruction y ont été intégrées) et de diminuer mécaniquement les deux sous-indicateurs.

L'interprétation des résultats doit être nuancée.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des résultats consolidés obtenus en 2018, des tendances en 2019, et des réalités opérationnelles.

Lorsque les escadrons de gendarmerie mobile ne sont pas engagés sur des opérations de maintien de l'ordre public, la gendarmerie nationale agit pour recentrer la gendarmerie mobile sur la production de sécurité dans sa zone de responsabilité :

- en poursuivant la démarche de rationalisation de l'emploi de la gendarmerie mobile auprès des autorités d'emploi ;
- en concentrant l'emploi de la GM sur les secteurs les plus sensibles (dispositifs estivaux et hivernaux de protection des populations, zones de sécurité prioritaire, quartiers de reconquête républicaine, outre-mer, grands événements, aménagements du territoire contestés...).

L'analyse de 2019 permettra d'identifier les secteurs à privilégier pour 2020.

OBJECTIF**Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**

L'objectif de la lutte contre l'insécurité routière demeure la réduction du nombre des tués.

Présente sur près de 87 % du réseau routier français, ce qui représente plus de 980 000 kilomètres de voies de communication, la gendarmerie nationale est un acteur incontournable de la lutte contre l'insécurité routière. Elle constitue un de ses pôles d'excellence.

Si l'exécution de la mission de police sur la route repose en premier lieu sur le maillage des unités territoriales, celles-ci sont renforcées dans leur action par des unités motorisées regroupées au sein des escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR).

Trois indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

- **L'indicateur 4,1** « Nombre de tués » permet de mesurer l'efficacité de l'action menée par tous les acteurs de la sécurité routière, dont la gendarmerie nationale, pour rendre plus sûre l'utilisation des axes routiers et autoroutiers.
- Les deux autres indicateurs permettent d'évaluer la performance des unités dans la lutte contre les infractions les plus génératrices d'accidents à travers deux indices d'efficacité d'action.
- **L'indicateur 4,2** « Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool ». Il mesure l'efficacité de l'action opérationnelle des unités face au risque d'accidents impliquant la consommation d'alcool comme cause ou facteur aggravant.
- **L'indicateur 4,3** « Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiant ». Il mesure l'efficacité de l'action opérationnelle des unités face aux risques d'accidents impliquant la consommation de produits stupéfiants comme cause ou facteur aggravant.

INDICATEUR

Nombre de tués en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Nombre de tués	Nb	2 629	2 540	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse

Précisions méthodologiques

Périmètre

La métropole et les 5 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion). En concordance avec le périmètre de l'ONISR, les collectivités ultramarines (Polynésie, Nouvelle-Calédonie, Saint-Martin, St Barthélemy, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre et Miquelon.) Est exclus du calcul.

Mode de calcul

Nombre annuel de tués dans le cadre d'accidents de la circulation routière constatés par les unités de gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

es prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2018 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la baisse les accidents de la circulation routière, la gendarmerie nationale appuie son action sur :

- une politique de prévention éducative, en liaison avec ses partenaires institutionnels ou associatifs, autour de cibles thématiques comme les conducteurs de deux-roues motorisés et les jeunes conducteurs (« permis piéton », animation des pistes routières, mise en œuvre de la « piste 10 de conduite jeune ») ;
- la dissuasion, c'est-à-dire la présence ostensible des gendarmes sur les axes routiers en fonction des enjeux locaux ou nationaux de sécurité routière, aux lieux et périodes appropriés. La gendarmerie s'appuie alors sur son maillage territorial et sa mission de contrôle des grands axes de communication ;
- une répression ciblée des comportements dangereux et des infractions graves et génératrices d'accidents, liés notamment à la vitesse, à l'alcool et aux stupéfiants ;

- une communication externe choisie, afin d'étendre l'impact des contrôles et d'en faciliter la compréhension par le public.

INDICATEUR

Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	0,54	1,01	>1	>1	>1	>1

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions d'alcoolémie relevées, rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation d'alcool.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2018 et des réalités opérationnelles.

Afin de maintenir cet indice à une valeur supérieure à 1, la gendarmerie nationale :

- mène ou soutient des actions de prévention liées aux dangers de la conduite après consommation d'alcool ;
- maintient un niveau élevé de dépistages de l'alcoolémie en ciblant les lieux et les périodes correspondant aux comportements à risques. Des opérations de sécurité routière seront ainsi menées autour des établissements de nuit, des zones touristiques, et des périodes de fête en fonction des analyses réalisées au niveau local par les commandants d'unité.

INDICATEUR

Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	0,65	1,34	>1	>1	>1	>1

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions relevées pour conduite après avoir fait usage de produits stupéfiants, rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation de stupéfiants.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2018 et des réalités opérationnelles.

Afin de maintenir cet indice à une valeur supérieure à 1, la gendarmerie nationale :

- mène ou soutient des actions de prévention liées aux dangers de la consommation de produits stupéfiants ;
- développe les dépistages de produits stupéfiants en ciblant les lieux et les périodes correspondant aux comportements à risques. Une attention particulière sera portée sur les jeunes conducteurs.

OBJECTIF

Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

Cet objectif traduit l'obligation pour tous les services publics en relation avec les usagers de publier, à l'horizon 2020, des indicateurs de résultats et de qualité de service, notamment de satisfaction usager. Pour la gendarmerie, la transparence permet de renforcer la relation de confiance avec les usagers et d'instaurer un nouveau type de dialogue. Plusieurs canaux sont offerts aux usagers de nos services : accueil physique, accueil téléphonique et numérique (brigade numérique et prise de rendez-vous en ligne).

Deux indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

L'indicateur 5,1 « Taux de satisfaction des usagers » mesure de manière globale la satisfaction des usagers ayant été accueillis dans une brigade de gendarmerie, pour déposer plainte ou une main courante ou obtenir un renseignement ou des usagers ayant été en contact avec des personnels des centres opérationnels (appel 17).

L'indicateur 5.2 « Efficacité de la brigade numérique » mesure la qualité de service de la brigade numérique que ce soit sur le plan de la satisfaction usager que sur la réactivité des opérateurs de cette unité.

INDICATEUR

Taux de satisfaction des usagers

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux de satisfaction des usagers sur la qualité de l'accueil	%	97	91	sans objet	sans objet	en hausse	en hausse
Taux de satisfaction des usagers sur le traitement des plaintes ou des mains courantes	%	92	94	sans objet	sans objet	en hausse	en hausse

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer) hors gendarmerie spécialisée

Mode de calcul

Sous-indicateur 5.11 = Mesure globale de la satisfaction des usagers/victimes qui ont été accueillis dans une unité de gendarmerie. Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

Sous-indicateur 5.12 = Mesure de la satisfaction des usagers/victimes sur le traitement de leur demande (plainte, main courante ou tout autre renseignement). Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations données par la Direction Interministérielle pour la Transformation Publique (DITP) chargée du pilotage du programme « Transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics ».

Les campagnes d'évaluation de la qualité de l'accueil se poursuivent. La cible est de maintenir les résultats obtenus les années précédentes. De plus, pour 2019, deux nouvelles actions ont été mises en place :

- intégrer la problématique des « violences faites aux femmes » avec des objectifs chiffrés ;
- poursuivre les enquêtes de satisfaction dans les départements et territoires d'outre-mer.

INDICATEUR

Efficacité de la brigade numérique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Note moyenne attribuée par les usagers du chat de la brigade numérique pour le traitement de leur demande	Note sur 10	8,9	8,9	sans objet	non applicable	en hausse	en hausse
Délai de prise en charge des demandes par la brigade numérique (chat et réseaux sociaux)	minutes	3'	3'	sans objet	non applicable	suivi	suivi

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer), hors gendarmerie spécialisée.

Mode de calcul

Sous-indicateur 5.21 = Mesure de la satisfaction des usagers, sous la forme d'une note sur 10, du traitement des demandes par les opérateurs de la BNUM. Résultats obtenus à partir des réponses aux questionnaires « à chaud » proposés à l'utilisateur une fois la demande traitée.

Sous-indicateur 5.22 = Cet indicateur mesure le délai de prise en charge des demandes des usagers sur le chat et les réseaux sociaux par la brigade numérique. Calcul automatique par l'application EASWARE du délai entre la réception de la demande et la première réponse de l'agent.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Interministérielle pour la Transformation Publique (DITP) chargée du pilotage du programme « Transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics ».

Des actions sont mises en place pour envisager à la hausse la « note donnée par les usagers de la brigade numérique » :

- contrôle du traitement des demandes réalisées par les opérateurs pour identifier les points à améliorer ;
- amplification du partage des connaissances entre les personnels engagés sur la plate-forme d'accueil numérique ;
- reprise de contact systématique avec les usagers mécontents pour déterminer les points d'insatisfaction.

La confirmation des résultats de l'indicateur relatif au « délai entre la réception de la sollicitation de l'utilisateur et de la première réponse de la BNUM » est recherchée pour les années suivantes. La marge de progression s'annonce d'ores et déjà très étroite. Afin de modérer le temps de prise en charge, il peut être envisagé en lien avec les services concernés :

- d'afficher à l'attention des usagers de l'unité, les périodes d'affluence par journée afin de lisser l'activité et réduire ce délai de prise en charge ;
- de poursuivre l'amélioration de la qualité de la donnée extraite du reporting.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Ordre et sécurité publics	3 462 942 171	0	0	0	3 462 942 171	0
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 452 720 377	0	0	0	3 452 720 377	0
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	10 221 794	0	0	0	10 221 794	0
02 – Sécurité routière	749 097 275	0	0	0	749 097 275	0
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	748 723 400	0	0	0	748 723 400	0
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	373 875	0	0	0	373 875	0
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 240 393 701	0	0	0	2 240 393 701	0
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 230 760 272	0	0	0	2 230 760 272	0
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	9 633 429	0	0	0	9 633 429	0
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 067 292 276	1 943 827 190	140 149 677	5 000 000	3 156 269 143	143 174 109
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	917 889 723	1 943 827 190	140 149 677	5 000 000	3 006 866 590	143 174 109
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	149 402 553	0	0	0	149 402 553	0
05 – Exercice des missions militaires	158 108 540	0	0	0	158 108 540	0
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	157 000 117	0	0	0	157 000 117	0
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 108 423	0	0	0	1 108 423	0
Total	7 677 833 963	1 943 827 190	140 149 677	5 000 000	9 766 810 830	143 174 109

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Ordre et sécurité publics	3 462 942 171	0	0	0	3 462 942 171	0
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 452 720 377	0	0	0	3 452 720 377	0
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	10 221 794	0	0	0	10 221 794	0
02 – Sécurité routière	749 097 275	0	0	0	749 097 275	0

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	748 723 400	0	0	0	748 723 400	0
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	373 875	0	0	0	373 875	0
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 240 393 701	0	0	0	2 240 393 701	0
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 230 760 272	0	0	0	2 230 760 272	0
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	9 633 429	0	0	0	9 633 429	0
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 067 292 276	1 105 665 932	164 514 781	14 422 539	2 351 895 528	143 174 109
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	917 889 723	1 105 665 932	164 514 781	14 422 539	2 202 492 975	143 174 109
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	149 402 553	0	0	0	149 402 553	0
05 – Exercice des missions militaires	158 108 540	0	0	0	158 108 540	0
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	157 000 117	0	0	0	157 000 117	0
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 108 423	0	0	0	1 108 423	0
Total	7 677 833 963	1 105 665 932	164 514 781	14 422 539	8 962 437 215	143 174 109

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Ordre et sécurité publics	3 457 093 977	0	0	0	3 457 093 977	0
01.01 – <i>Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet</i>	3 437 941 153	0	0	0	3 437 941 153	0
01.02 – <i>Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet</i>	19 152 824	0	0	0	19 152 824	0
02 – Sécurité routière	747 607 067	0	0	0	747 607 067	0
02.01 – <i>Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet</i>	747 245 328	0	0	0	747 245 328	0
02.02 – <i>Sécurité routière - administration centrale et cabinet</i>	361 739	0	0	0	361 739	0
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 085 546 511	0	0	0	2 085 546 511	0
03.01 – <i>Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet</i>	2 075 451 146	0	0	0	2 075 451 146	0
03.02 – <i>Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet</i>	10 095 365	0	0	0	10 095 365	0
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 063 305 893	1 836 718 239	170 000 000	5 485 923	3 075 510 055	34 778 677
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	901 516 570	0	0	0	901 516 570	0
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	0	1 836 718 239	0	0	1 836 718 239	34 178 677
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	0	0	170 000 000	0	170 000 000	600 000
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	0	0	0	5 485 923	5 485 923	0
04.02 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet</i>	161 789 323	0	0	0	161 789 323	0
05 – Exercice des missions militaires	136 317 371	0	0	0	136 317 371	0
05.01 – <i>Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>	135 161 254	0	0	0	135 161 254	0
05.02 – <i>Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet</i>	1 156 117	0	0	0	1 156 117	0
Total	7 489 870 819	1 836 718 239	170 000 000	5 485 923	9 502 074 981	34 778 677

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Ordre et sécurité publics	3 457 093 977	0	0	0	3 457 093 977	0
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 437 941 153	0	0	0	3 437 941 153	0
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 152 824	0	0	0	19 152 824	0
02 – Sécurité routière	747 607 067	0	0	0	747 607 067	0
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	747 245 328	0	0	0	747 245 328	0
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	361 739	0	0	0	361 739	0
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 085 546 511	0	0	0	2 085 546 511	0
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 075 451 146	0	0	0	2 075 451 146	0
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 095 365	0	0	0	10 095 365	0
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 063 305 893	1 141 041 189	173 958 612	6 985 923	2 385 291 617	34 778 677
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	901 516 570	0	0	0	901 516 570	0
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	0	1 141 041 189	0	0	1 141 041 189	34 178 677
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	0	0	173 958 612	0	173 958 612	600 000
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	0	0	0	6 985 923	6 985 923	0
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	161 789 323	0	0	0	161 789 323	0
05 – Exercice des missions militaires	136 317 371	0	0	0	136 317 371	0
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	135 161 254	0	0	0	135 161 254	0
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 156 117	0	0	0	1 156 117	0
Total	7 489 870 819	1 141 041 189	173 958 612	6 985 923	8 811 856 543	34 778 677

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	7 489 870 819	7 677 833 963	100 301 275	7 489 870 819	7 677 833 963	100 301 275
Rémunérations d'activité	3 687 980 799	3 802 753 059	47 786 893	3 687 980 799	3 802 753 059	47 786 893
Cotisations et contributions sociales	3 785 345 256	3 856 990 789	52 514 382	3 785 345 256	3 856 990 789	52 514 382
Prestations sociales et allocations diverses	16 544 764	18 090 115	0	16 544 764	18 090 115	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 836 718 239	1 943 827 190	42 872 834	1 141 041 189	1 105 665 932	42 872 834
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 836 718 239	1 943 827 190	42 872 834	1 141 041 189	1 105 665 932	42 872 834
Titre 5 – Dépenses d'investissement	170 000 000	140 149 677	0	173 958 612	164 514 781	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	170 000 000	140 149 677	0	173 958 612	164 514 781	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	5 485 923	5 000 000	0	6 985 923	14 422 539	0
Transferts aux collectivités territoriales	5 485 923	5 000 000	0	6 985 923	14 422 539	0
Total	9 502 074 981	9 766 810 830	143 174 109	8 811 856 543	8 962 437 215	143 174 109

DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2020 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2020 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre 2018	Chiffre 2019	Chiffre 2020
120127	Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i>	74	77	81
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2018 : 23455 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 - 23° ter</i>	10	11	12
520127	Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
Total		84	88	93

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Ordre et sécurité publics	3 462 942 171	0	3 462 942 171	3 462 942 171	0	3 462 942 171
01-01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 452 720 377	0	3 452 720 377	3 452 720 377	0	3 452 720 377
01-02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	10 221 794	0	10 221 794	10 221 794	0	10 221 794
02 – Sécurité routière	749 097 275	0	749 097 275	749 097 275	0	749 097 275
02-01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	748 723 400	0	748 723 400	748 723 400	0	748 723 400
02-02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	373 875	0	373 875	373 875	0	373 875
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 240 393 701	0	2 240 393 701	2 240 393 701	0	2 240 393 701
03-01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 230 760 272	0	2 230 760 272	2 230 760 272	0	2 230 760 272
03-02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	9 633 429	0	9 633 429	9 633 429	0	9 633 429
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 067 292 276	2 088 976 867	3 156 269 143	1 067 292 276	1 284 603 252	2 351 895 528
04-01 – Commandement, ressources humaines et logistique	917 889 723	2 088 976 867	3 006 866 590	917 889 723	1 284 603 252	2 202 492 975
04-02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	149 402 553	0	149 402 553	149 402 553	0	149 402 553
05 – Exercice des missions militaires	158 108 540	0	158 108 540	158 108 540	0	158 108 540
05-01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	157 000 117	0	157 000 117	157 000 117	0	157 000 117
05-02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 108 423	0	1 108 423	1 108 423	0	1 108 423
Total	7 677 833 963	2 088 976 867	9 766 810 830	7 677 833 963	1 284 603 252	8 962 437 215

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

SUR LE PÉRIMÈTRE TITRE 2

Le plan présidentiel de recrutement 2018-2022 induit la création de 527 emplois en 2020. Dans ce cadre, 27 ETP seront créés au sein de la gendarmerie nationale au titre de la montée en puissance du renseignement.

De plus, le plan de réduction des effectifs de l'administration centrale se poursuit par la suppression de 33 emplois.

Enfin, la gendarmerie nationale participe à la compensation de la création d'emplois sur le programme 161 « Sécurité civile » à hauteur de 4 ETPT.

Au total, il en résulte un schéma d'emplois s'établissant à + 490 ETP en 2020 pour le programme 152 « Gendarmerie nationale ».

SUR LE PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

En hors titre 2, les crédits accordés au P152 permettent de financer les dépenses récurrentes et la poursuite du plan de réhabilitation immobilière. Un effort particulier est réalisé pour le financement du schéma national du maintien de l'ordre (+10 M€ en AE et CP) et celui de la procédure pénale numérique (+2,3 M€ en AE et 0,6 en CP). Il est également à noter que les crédits dédiés aux loyers sont réévalués à hauteur de l'évolution de l'indice des loyers des activités tertiaires (+9,1 M€ en AE et CP).

L'année 2020 voit la création du service des achats, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI). Cette évolution qui conduit à regrouper la commande publique du ministère au sein du secrétariat général s'accompagnera d'une optimisation de la fonction achat des forces de sécurité qui devrait rendre possible la réalisation d'économies.

Par ailleurs, la direction du numérique du ministère de l'intérieur voit le jour afin de soutenir l'ensemble des services du ministère dans leur transformation numérique. Pour assurer ces missions, le P152 transfère 50,3 M€ en AE et 38,9 M€ en CP au P216. Le périmètre de la DNUM inclut notamment la location des points hauts, l'achat et la maintenance des serveurs informatiques, la maintenance applicative ainsi que les crédits liés à l'investissement dans le domaine des SIC.

Sur le périmètre des moyens mobiles

La gendarmerie sera en mesure de commander environ 1 600 véhicules dont 1 550 véhicules légers et la première tranche du renouvellement des véhicules de commandement et de transmission de la gendarmerie mobile (48 véhicules).

Sur le périmètre immobilier

La dotation globale est de 98,1 M€. Légèrement à la baisse, elle permet de maintenir un effort à destination :

- du plan de réhabilitation du parc immobilier domanial de la gendarmerie qui est préservé. 83,1 M€ en AE permettront de financer la 6^{ème} annuité du plan ;
- les mesures de sécurisation de caserne sont sanctuarisées pour un montant de 15 M€ en AE et CP.

Engagement de la gendarmerie mobile

L'effort à destination de la gendarmerie mobile se poursuit avec :

- le lancement de la première tranche du renouvellement des véhicules de commandement et de transmission ;
- un abondement permettant le renouvellement des munitions, des moyens de protection et d'intervention et de matériels SIC.

Contrats pluriannuels

- Baux locatifs : la dotation en AE sur les loyers intègre 866 M€ visant à couvrir les nouveaux baux contractés en 2020 ainsi que ceux renouvelés cette même année. Cela représente une augmentation du besoin d'AE de 195 M€ entre 2019 et 2020. Cette augmentation s'explique par les règles de comptabilisation des engagements pluriannuels.
- Marché énergie : la dotation en AE intègre 150 M€ visant à couvrir les engagements pluriannuels des nouveaux marchés contractés en 2020. Cela représente une baisse du besoin d'AE de 54 M€ entre 2019 et 2020.
- Nettoyage, entretien ménager et entretien du casernement : La dotation en AE intègre 30 M€ visant à couvrir les engagements pluriannuels des nouveaux marchés contractés en 2020. Cela représente une augmentation du besoin d'AE de 6 M€ entre 2019 et 2020.
- Moyens de télécommunication : la dotation en AE sur le titre 3 des moyens de télécommunication intègre 61,7 M€ pour couvrir les engagements pluriannuels relatifs au nouveau projet NEOGEND. Il permettra de couvrir la location des terminaux ainsi que les abonnements.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- Reprographie : les AE de l'activité reprographie intègrent 15,2 M€ nécessaires à l'engagement sur 3 ans sur marché SOLIMP.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+438 161	+296 388	+734 549	+295 667	+295 667	+1 030 216	+1 030 216
Renforcement du CoSSeN	176 ►	+81 916	+72 894	+154 810	+6 536	+6 536	+161 346	+161 346
Réinternalisation du soutien armurerie au sein de la RGZE	176 ►	+35 489	+28 050	+63 539	+2 453	+2 453	+65 992	+65 992
Renforcement du CoSSeN	217 ►	+81 916	+72 894	+154 810	+8 068	+8 068	+162 878	+162 878
GN Mayotte	212 ►	+238 840	+122 550	+361 390	+278 610	+278 610	+640 000	+640 000
Transferts sortants		-10 092 146	-5 236 424	-15 328 570	-51 970 402	-40 615 155	-67 298 972	-55 943 725
Renforcement des effectifs de la plateforme Chorus	► 216	-41 546	-18 624	-60 170			-60 170	-60 170
Imputation directe de 10 gendarmes affectés au GIC (SGDSN)	► 129	-450 600	-417 800	-868 400			-868 400	-868 400
Création du SMA - frais de fonctionnement du SAILMI	► 216				-514 000	-514 000	-514 000	-514 000
Création du SMA (personnels SAELSI)	► 216	-9 600 000	-4 800 000	-14 400 000			-14 400 000	-14 400 000
DSPR 152 gendarmerie	► 501				-1 208 000	-1 208 000	-1 208 000	-1 208 000
Création de la DNUM	► 216				-50 248 402	-38 893 155	-50 248 402	-38 893 155

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+10	
Renforcement du CoSSeN	176 ►	+2	
Réinternalisation du soutien armurerie au sein de la RGZE	176 ►	+1	
Renforcement du CoSSeN	217 ►	+2	
GN Mayotte	212 ►	+5	
Transferts sortants		-230	
Renforcement des effectifs de la plateforme Chorus	► 216	-1	
Imputation directe de 10 gendarmes affectés au GIC (SGDSN)	► 129	-10	
Création du SMA (personnels SAELSI)	► 216	-219	

Pour les dépenses de personnel, le solde des transferts s'élève en titre 2 à - 14 594 021 € dont - 9 653 985 € HCAS et - 4 940 036 € sur le Cas pensions (- 220 ETPT). Il correspond aux transferts suivants :

- **renforcement du commandement spécialisé pour la sécurité du nucléaire (CoSSeN)** : 309 620 €, dont 163 832 € HCAS, correspondant à 4 ETPT, sont transférés au programme 152 en provenance des programmes 176 « Police nationale » et 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » au titre de la hausse de l'activité du CoSSeN et de sa nouvelle compétence d'enquête concernant les personnes accédant à certaines catégories de sources de rayons ionisants ;

- renforcement des effectifs de la plateforme Chorus : - 60 170 €, dont - 41 546 € HCAS, correspond à -1 ETPT, sont transférés du programme 152 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » compte tenu de l'activité de cette plateforme ministérielle ;
- réinternalisation du soutien de l'armurerie au sein de la région de gendarmerie zonale est (RGZE) : 63 539 € dont 35 489 € HCAS, correspondant à 1 ETPT, sont transférés du programme 176 « Police nationale » vers le programme 152, le programme 152 continuant d'assurer la gestion financière dans ce domaine ;
- réorganisation de la lutte contre l'immigration clandestine en mer à Mayotte : 361 390 € dont 238 840 € HCAS, correspondant à 5 ETPT, sont transférés du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » vers le programme 152 pour deux intercepteurs dans le cadre du plan de lutte contre l'immigration irrégulière à Mayotte ;
- imputation directe de 10 gendarmes affectés au groupement interministériel de contrôle (GIC) : - 868 400 € dont - 450 600 € HCAS, correspondant à -10 ETPT, sont transférés du programme 152 au programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » compte tenu de la mise en place d'une nouvelle convention ;
- création du service ministériel des achats (SMA) : - 14,4 M€ dont - 9,6 M€ HCAS, correspondant à -19 ETPT, sont transférés du programme 152 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » suite à la création du SMA. Ce transfert porte sur les personnels du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI).

MESURES DE PÉRIMÈTRE

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2019	Effet des mesures de périmètre pour 2020	Effet des mesures de transfert pour 2020	Effet des corrections techniques pour 2020	Impact des schémas d'emplois pour 2020	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2019 sur 2020	dont impact des schémas d'emplois 2020 sur 2020	Plafond demandé pour 2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Personnels administratifs cat A	189	0	-28	0	0	-17	+17	161
Personnels administratifs cat B	475	0	-27	0	+68	-10	+78	516
Personnels administratifs cat C	1 921	0	-19	0	+32	+31	+1	1 934
Personnels techniques	1 985	0	-79	+34	+164	+45	+119	2 104
Ouvriers d'Etat	468	0	-2	+12	-24	-11	-13	454
Officiers de gendarmerie	6 239	0	-6	+377	- 312	- 161	- 151	6 298
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	524	0	-28	+12	+5	+2	+3	513
Sous-officiers de gendarmerie	72 394	0	-3	- 423	+75	+299	- 224	72 043
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	4 543	0	-28	-12	+157	+24	+133	4 660
Volontaires (gendarmes)	11 753	0	0	0	+245	+293	-48	11 998
Total	100 491	0	- 220	0	+410	+495	-85	100 681

Le plafond d'emplois 2020 du programme 152 est réparti en dix catégories d'emplois par métier et/ou statut :

- la catégorie « Officiers de gendarmerie » (OG), qui intègre également les officiers des armées ;
- la catégorie « Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale » (OCTAGN) ;
- la catégorie « Sous-officiers de gendarmerie » (SOG) ;

- la catégorie « Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale » (SO-CSTAGN) ;
- la catégorie « Volontaires » qui comprend les aspirants de gendarmerie issus du volontariat (AGIV) et les gendarmes adjoints volontaires (GAV) ;
- la catégorie « Personnels civils administratifs de catégorie A » ;
- la catégorie « Personnels civils administratifs de catégorie B » ;
- la catégorie « Personnels civils administratifs de catégorie C » ;
- la catégorie « Personnels civils techniques » ;
- la catégorie « Ouvriers d'État ».

Les apprentis sont répartis dans les catégories d'emplois de personnels civils selon la nature de leur parcours.

Les personnels administratifs, qui étaient agrégés dans une même catégorie d'emplois en LFI 2019, sont désormais décomposés en trois catégories d'emplois (personnels administratifs de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C) pour en assurer un suivi plus fin. De même, ont été créées les catégories officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale et sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Entre 2019 et 2020, le plafond d'emplois du programme 152 varie de + 190 ETPT pour atteindre 100 681 ETPT :

- - 85 ETPT correspondant à l'impact en ETPT du schéma d'emplois 2020 ;
- + 495 ETPT correspondant à l'impact du schéma d'emplois 2019 sur l'année 2020 ;
- - 220 ETPT correspondant au solde des transferts.

La colonne « Correction technique » fait apparaître une rectification des plafonds d'emplois des officiers et des sous-officiers sans impact sur le plafond total demandé pour 2020 afin de prendre en compte les flux internes (effectifs passant des corps de sous-officiers à ceux des officiers).

Cette colonne comporte également une modification de la répartition par corps de l'application de l'article 11 de la LPFP au titre de la LFI 2019 de - 269 ETPT afin de faire porter l'ajustement sur la seule catégorie des « Sous-officiers de gendarmerie ».

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Personnels administratifs cat A	74	14	8,00	77	10	5,60	3,00
Personnels administratifs cat B	92	20	8,20	209	38	6,40	117,00
Personnels administratifs cat C	201	45	7,10	177	20	6,20	-24,00
Personnels techniques	246	32	8,60	344	172	5,70	98,00
Ouvriers d'Etat	23	18	6,30	0	0	0,00	-23,00
Officiers de gendarmerie	517	367	6,70	259	132	7,40	- 258,00
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	34	16	7,40	39	21	7,30	5,00
Sous-officiers de gendarmerie	3 825	2 494	7,10	4 229	3 394	8,30	404,00
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	377	121	7,10	546	387	6,00	169,00
Volontaires (gendarmes)	5 764	0	7,40	5 763	5 357	7,50	-1,00
Total	11 153	3 127	7,28	11 643	9 531	7,61	490,00

Le tableau de l'évolution des emplois retrace les flux d'entrée et de sortie du programme. Le plan de recrutement sera adapté en cours de gestion 2020 en fonction des évolutions à la hausse ou à la baisse constatées par rapport aux prévisions de départ.

Les prévisions d'entrées intègrent le plan de substitution d'emplois qui se poursuit à raison de 300 ETP pour l'année 2020 (substitution d'OG et de SOG par des personnels civils ou des militaires des corps de soutien).

Pour les catégories des officiers et des sous-officiers de gendarmerie, les entrées tiennent compte de la création de 527 ETP pour 2020, dont le renforcement du renseignement à hauteur de + 27 ETP, du plan de substitution d'emplois, de la compensation de la création d'emplois sur le programme 161 « Sécurité civile » à hauteur de 4 ETP, ainsi que d'une partie de la réduction des personnels de l'administration centrale de la gendarmerie nationale (- 33 ETP).

Les écarts entre les sorties du programme et les départs en retraite enregistrés pour les personnels civils s'expliquent par les flux liés à la mobilité entre programmes. Pour les catégories militaires, l'écart s'explique également par cette mobilité entre programmes ainsi que par les départs des personnels qui n'ont pas une ancienneté de services suffisante pour bénéficier immédiatement d'une pension de retraite.

Le nombre d'entrées prévues dans les catégories d'officiers et le nombre de sorties prévues dans les catégories de sous-officiers ne tiennent pas compte flux internes (recrutement des officiers effectués parmi les sous-officiers dans le cadre des concours « semi-direct » et « issus du rang »). Or, pour l'année 2020, il est prévu de recruter 274 officiers par ces voies internes (correspondant au recrutement sur concours de 206 officiers issus du rang et 68 semi-directs).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2019	PLF 2020
Administration centrale	2 629	2 390
Services régionaux	6 047	6 031
Opérateurs	0	0
Services à l'étranger	110	109
Services départementaux	65 885	66 223
Autres	25 820	25 928
Total	100 491	100 681

Dans la ligne « Autres » figurent les emplois :

- des écoles et centres d'instruction (y compris les élèves) : 5 131 ETPT ;
- des unités de prévention et de gestion des crises (groupements et escadrons de gendarmerie mobile, garde républicaine, groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire) : 18 060 ETPT ;
- des unités judiciaires à vocation nationale (offices centraux et pôle judiciaire de la gendarmerie nationale) : 848 ETPT ;
- des unités organiquement rattachées à la gendarmerie des transports aériens : 1 038 ETPT ;
- des forces aériennes de la gendarmerie : 481 ETPT ;
- du centre automatisé de constatation des infractions routières : 15 ETPT ;
- d'apprentis : 313 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie des voies navigables : 9 ETPT ;

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- du commandement des réserves de la gendarmerie : 33 ETPT.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 – Ordre et sécurité publics	44 719
01-01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	44 587
01-02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	132
02 – Sécurité routière	10 018
02-01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	10 013
02-02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	5
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	28 838
03-01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	28 714
03-02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	124
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	15 109
04-01 – Commandement, ressources humaines et logistique	12 994
04-02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	2 115
05 – Exercice des missions militaires	1 997
05-01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	1 983
05-02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	14
Total	100 681

Cette répartition par action repose, d'une part, sur la ventilation dans leur totalité des effectifs des unités à dominante (à titre d'exemple, les effectifs des sections de recherches, unités spécialisées en police judiciaire, sont intégralement intégrés dans l'action n° 03) et, d'autre part, sur une ventilation proportionnelle aux clés statistiques d'activités pour les unités polyvalentes (par exemple, les effectifs des brigades territoriales sont intégrés dans les actions n° 01, 02 et 03).

Dans le respect de l'effort global de réduction des effectifs, 33 emplois en administration centrale seront supprimés annuellement sur le quinquennal 2018-2022, le suivi étant assuré au moyen d'une sous-action « Administration centrale et cabinet » pour chaque action.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 310

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines du programme est porté par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat ».

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2019	PLF 2020
Rémunération d'activité	3 687 980 799	3 802 753 059
Cotisations et contributions sociales	3 785 345 256	3 856 990 789
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 390 304 026	3 458 134 011
- Civils (y.c. ATI)	59 876	63 629 8
262		56
- Militaires	3 330 4	3 394 50
27 764		4 155
- Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
- Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE	4 783 646	4 408 872
Autres cotisations	390 257 584	394 447 906
Prestations sociales et allocations diverses	16 544 764	18 090 115
Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)	7 489 870 819	7 677 833 963
Total Titre 2 (hors Cas pensions)	4 099 566 793	4 219 699 952
FDC et ADP prévus en T2		100 301 275

Le montant de la contribution employeur au CAS Pensions est de 3 458,13 M€, dont 3 394,50 M€ pour les personnels militaires (taux de 126,07 %) et 63,63 M€ pour les fonctionnaires civils (taux de 74,60 % incluant l'allocation temporaire d'invalidité).

Le montant de la contribution employeur au FSPOEIE (Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat) est de 4,41 M€ (taux de 35,01 %).

Concernant les prestations sociales et allocations diverses (catégorie budgétaire 23), le nombre prévisionnel de bénéficiaires ne peut être connu précisément et le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'établit à 13,9 M€.

Le montant prévisionnel des attributions de produits pour l'année 2020 est de 100 301 275 €, dont 52 744 621 € hors CAS Pensions.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2019 retraitée	4 137,05
Prévision Exécution 2019 hors CAS Pensions	4 194,26
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019-2020	-9,65
Débasage de dépenses au profil atypique :	-47,56
- GIPA	0,0
0	
- Indemnisation des jours de CET	-
0,2	
5	
- Mesures de restructurations	-
1,3	
2	
- Autres	-
45,	
99	
Impact du schéma d'emploi	16,36
EAP schéma d'emplois 2019	21,41
Schéma d'emplois 2020	-5,04
Mesures catégorielles	91,22
Mesures générales	3,34
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	3,34
GVT solde	-17,21
GVT positif	57,35

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
GVT négatif	-74,56
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	-15,30
Indemnisation des jours de CET	0,36
Mesures de restructurations	1,32
Autres	-16,98
Autres variations des dépenses de personnel	4,24
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	4,24
Total	4 219,70

Le solde des transferts en 2020 (- 220 ETPT) est de - 9,65 M€ hors CAS Pensions.

La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » (-45,99 M€) comprend :

- le débasage de 36 M€ correspondant à la mesure exceptionnelle 2019 sur la réserve opérationnelle au titre du passage au système d'information agora solde ;
- le débasage d'1,5 M€ correspondant à la prime de résultat exceptionnelle liée au mouvement des « Gilets jaunes » ;
- le débasage d'une majoration prudentielle du GVT en prévision 2019 de 8,5 M€.

La ligne « Autres » du « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » (- 16,98 M€) comprend :

- une réduction de - 28 M€ des crédits alloués au financement de la réserve opérationnelle, ramenés de 98,7 M€ (LFI 2019) à 70,7M€ ;
- une majoration prudentielle du GVT positif pour un montant de 11 M€.

La ligne « Autres » des « Autres variations des dépenses de personnel » (4,2 M€) correspond à :

- l'impact du renforcement des effectifs en outre-mer : 1,74 M€ ;
- la budgétisation de la revalorisation de 1 € net de l'IJAT au 01/01/18 : 1,46 M€ ;
- le financement complémentaire de l'apprentissage : 0,8 M€ ;
- l'impact du GVT positif sur les rebasages non intégrés dans le socle retraité de dépense 2018 : 0,1 M€ ;
- l'ajustement lié à la contribution de la gendarmerie à la création de l'agence numérique de la sécurité civile (ANSC) : 0,08 M€ ;
- la variation des indemnités liées à la formation et au recrutement (jurys et concours) : 0,07 M€.

S'agissant des enveloppes en 2020 :

- 70,7 M€ hors CAS Pensions sont prévus pour la réserve opérationnelle (Garde nationale) ;
- 64,9 M€ sont prévus pour l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) ;
- 15 M€ sont budgétés pour les primes de résultats exceptionnels (PRE) ;
- 7 M€ sont inscrits pour la provision du surcoût de rémunérations liée aux opérations extérieures (OPEX).
- **GIPA – Mesures bas salaires :**

Il n'est pas prévu réglementairement à ce jour de versement au titre de l'indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008).

Les mesures bas salaires pour l'année 2020 sont estimées à 3,34 M€.

- **Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) :**

Le GVT positif est déterminé par comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux mesures catégorielles.

Le GVT positif est estimé à + 57,35 M€ (le GVT positif indiciaire est de 1,72 %).

De plus, faisant suite aux travaux techniques interministériels, une provision prudentielle du GVT positif à hauteur de 11 M€ est inscrite pour 2020.

Le GVT négatif résulte principalement du remplacement des départs définitifs par des primo-recrutements. Il est estimé à - 74,56 M€ (soit -1,77 % de la masse salariale hors Cas pensions).

Le GVT solde ressort ainsi à - 17,21 M€, soit - 6 M€ en intégrant la majoration prudentielle du GVT positif.

- **CET :**

Compte tenu de son évolution dynamique et des mesures annoncées lors du précédent rendez vous salarial sur le compte épargne temps, l'indemnisation des jours du compte épargne-temps (CET) est estimée à 0,36 M€ pour 2020.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Personnels administratifs cat A	46 587	55 694	47 467	40 902	48 856	41 683
Personnels administratifs cat B	33 960	37 547	34 203	29 679	32 682	29 890
Personnels administratifs cat C	28 153	31 080	28 432	24 562	26 778	24 798
Personnels techniques	35 758	35 242	33 249	31 484	30 830	29 028
Ouvriers d'Etat	0	44 092	55 780	0	37 613	37 093
Officiers de gendarmerie	54 735	70 056	69 396	49 413	63 746	63 018
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	44 567	57 722	59 432	39 888	51 727	53 387
Sous-officiers de gendarmerie	29 997	43 718	46 493	26 816	39 686	42 160
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	26 648	37 881	34 802	23 387	33 953	30 969
Volontaires (gendarmes)	15 321	16 766	15 598	13 821	15 163	14 032

Les coûts de la catégorie « Ouvriers d'Etat » comprennent la contribution au FSPOEIE.

A la différence des coûts entrée/sortie qui sont issus de l'exécution 2018, les coûts globaux présentés pour 2020 correspondent à des coûts prévisionnels. Ils prennent en compte les mesures catégorielles pour un montant de 91,22 M€ issues pour la majorité du protocole PPCR de 2016 et de la transposition du protocole d'accord du 19 décembre 2018.

L'écart constaté entre les coûts d'entrée et de sortie des personnels civils doit être apprécié au regard du fait que la grande majorité des personnels civils ne débute ni ne termine leur carrière au sein de la gendarmerie nationale. La gendarmerie ne fait que constater l'évolution de ces coûts.

La hausse des coûts d'entrée, par rapport à la LFI 2019, s'explique pour les officiers et sous-officiers par une modification de la méthode de calcul : initialement calculés sur la base des coûts d'entrée des seuls primo-entrants, ces coûts sont dorénavant fondés sur les coûts d'entrée de l'ensemble des flux d'entrée.

Les coûts d'entrée et de sortie des personnels militaires sont calculés sur la base des prévisions de flux par grades et tiennent compte des mesures nouvelles. Les coûts moyens sont calculés sur la base de la dépense réelle des personnels soldés au premier semestre 2019, retraitée des mesures nouvelles pour 2020.

Catégorie d'emploi	Coût moyen CAS Pensions compris		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Officiers de gendarmerie	103 362	130 522	129 331
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	79 791	103 122	104 941
Sous-officiers de gendarmerie	59 116	81 417	88 448

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	51 199	66 895	63 655
Volontaires (gendarmes)	26 609	32 147	27 385
Personnels administratifs cat A	69 853	80 311	71 134
Personnels administratifs cat B	51 527	55 692	51 906
Personnels administratifs cat C	42 907	45 582	43 365
Personnels techniques	53 215	52 207	50 586
Ouvriers d'État		44 092	55 780

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût 2020	Coût en année pleine
Effets extension année pleine	0					12 382 020	24 764 040
Revalorisation de l'AMJG des SOG au 01/07/2019 (mesure "gilets jaunes")	68 390		Sous-officiers	07-2019	6	12 382 020	24 764 040
Mesures statutaires	0					44 837 625	44 837 625
CIA collectif (filières des SIC et des services techniques)	1 351		Civils A B C	01-2020	12	136 000	136 000
Création d'emplois GRAF chez les IST dont postes HEA	1		Civils A	01-2020	12	4 083	4 083
Décroissement CAIOM/GRAF et créations d'emplois fonctionnels et postes HEA	2		Civils A	01-2020	12	15 255	15 255
Élargissement de l'attribution de la NBI civils	319		Civils A B C	01-2020	12	249 113	249 113
Extinction du corps des C SIC et repyramidage vers B SIC	0		Civils B C	01-2020	12	249	249
Mise en oeuvre de l'avancement semi-automatique au grade d'adjudant à 25 ans de service	2 743		Sous-officiers	01-2020	12	72 000	72 000
Mise en oeuvre du PPCR pour les OCTA supérieurs et généraux	209		Officiers	01-2020	12	149 426	149 426
Mise en oeuvre du PPCR pour les OCTAGN subalternes	378		Officiers	01-2020	12	600 674	600 674
Mise en oeuvre du PPCR pour les OG subalternes	3 519		Sous-officiers	01-2020	12	3 912 915	3 912 915
Mise en oeuvre du PPCR pour les OG supérieurs et généraux	2 262		Officiers	01-2020	12	747 426	747 426
Mise en oeuvre du PPCR pour les SO-CSTAGN	4 680		Sous-officiers	01-2020	12	441 062	441 062
Mise en oeuvre du PPCR pour les SOG	72 456		Sous-officiers	01-2020	12	36 554 197	36 554 197
Mise en oeuvre du plan d'amélioration de la condition des SO-CSTAGN	1 072		Sous-officiers	01-2020	12	1 538 274	1 538 274
Mise en oeuvre du PPCR pour les personnels civils	2 584		Civils A B C	01-2020	12	168 760	168 760
Rapprochement ADTIOM - ADTPN	1		Civils C	01-2020	12	1 817	1 817
Repositionnement de l'encadrement supérieur de la GN	2 470		Officiers	01-2020	12	223 299	223 299
Revalorisation du référentiel des contrats	98		Civils contractuels	01-2020	12	23 075	23 075
Mesures indemnitaires	0					33 995 684	33 995 684
Revalorisation de l'AMJG des SOG au 01/01/2020	68 390		Sous-officiers	01-2020	12	24 620 400	24 620 400
Revalorisation de l'IFSE	1 328		Civils A B C	01-2020	12	151 958	151 958
Revalorisation de l'indemnité de sujétion spéciale de police (ISSP)	73 465		Officiers/ Sous-officiers	01-2020	12	9 223 326	9 223 326
Total						91 215 329	103 597 349

Une enveloppe de 91,2 M€ (hors CAS Pensions) est prévue pour les mesures catégorielles statutaires et indemnitaires des effectifs du programme « Gendarmerie nationale » :

- 43,94 M€ pour la transposition du PPCR aux personnels militaires, avec mise en oeuvre du plan d'amélioration de la condition des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;
- 37 M€ pour la transposition du protocole d'accord du 19 décembre 2018 (revalorisation de l'AMJG pour les SOG) ;
- 9,52 M€ pour les mesures du protocole du 11 avril 2016 pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers dans la gendarmerie nationale (avancement semi automatique au grade d'adjudant à 25 ans de service, repositionnement de l'encadrement supérieur de la gendarmerie nationale et revalorisation de l'ISSP) ;
- 0,17 M€ pour la transposition du protocole PPCR aux personnels civils ;
- 0,42 M€ pour les mesures catégorielles « coups partis » au profit des personnels civils ;
- 0,16 M€ pour des mesures catégorielles nouvelles transverses au ministère pour les personnels civils.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration collective				
Logement, prêt immobilier				
Famille dont arbre de Noël, centre de vacances, colonies				
Œuvres sociales, prêts sociaux, secours et soutien de toute nature (juridique, mutuelle, etc.)		489 000		489 000
Santé (soins et prévention)				
Autres				
Total		489 000		489 000

Ces crédits correspondent à une attribution de produits résultant de prestations réalisées au profit de l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) et reversée directement à la Maison de la gendarmerie nationale.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

■ INDICATEURS IMMOBILIERS

■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

GÉNÉRALISATION - EQUIPEMENT NUMÉRIQUE MOBILE DU PRIMO-INTERVENANT NEOGEND/NEOPOL

Le projet NEOGEND s'inscrit dans le plan de modernisation de la sécurité intérieure décidé par le ministre de l'intérieur et mis en œuvre par et pour les forces de sécurité intérieure.

Ce projet vise à fournir à chaque gendarme des solutions numériques sécurisées de mobilité.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- remplacer les terminaux informatiques embarqués (TIE) déployés dans les véhicules de la gendarmerie ;
- développer un nouveau modèle de mobilité moins centré sur le véhicule ;
- améliorer la sécurité des intervenants et l'efficacité des interventions ;
- renforcer la proximité avec la population ;
- moderniser et simplifier les processus de travail pour les gendarmes.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0152-04
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(En million d'euros)

	2017 et années précédentes en cumul		2018 exécution		2019 prévisions		2020 prévision		2021 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	45,80	15,40	0,60	14,75	0,46	10,20	71,82	16,63	0,00	61,70	118,67	118,67
Titre 2	8,94	8,94	2,39	2,39	2,00	2,00	2,00	2,00	6,00	6,00	21,34	21,34
Total	54,74	24,34	2,99	17,15	2,46	12,20	73,82	18,63	6,00	67,70	140,01	140,01

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Coût total en M€	62,43	140,01	124,27
Durée totale en mois	60	72	20,00

Le projet initial « Néogend » s'étalait sur la période 2016 à 2020. Toutefois le projet Néogend est reconduit pour une durée supplémentaire de 3 ans (2020 à 2023).

Le coût du projet initial était de 62,43 M€. La gestion en a porté le coût à 62,93 M€. Le coût complémentaire du projet est de 71,82 M€ (dont 61,7 M€ d'AE) permettant de prendre en charge un renouvellement sur trois ans, un passage à un forfait 4G contenant plus de data, et une extension du périmètre des gendarmes bénéficiaires de Néogend (de 60 000 à 100 000 environ). A cela, il faut ajouter 6 M€ au titre 2 à compter de 2021. Au total, le coût réactualisé est de 140,01 M€.

N.B. Le traitement comptable d'arrondi pour le PAP 2020 peut entraîner a posteriori des modifications de données des RAP et des PAP.

GAINS DU PROJET

Les services opérationnels ont pu bénéficier d'un gain en efficacité qui porte sur le volume de contrôle des fichiers, une proximité accrue du citoyen et un renforcement de la sécurité et de la disponibilité des agents en opération. Enfin, NEOGEND permet de valoriser une image de modernité dans l'action de l'Etat en matière sécuritaire.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

■ AOT-LOA / AOT DE LA VALETTE DU VAR – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'AOT concerne une caserne de la gendarmerie nationale comprenant notamment le commandement du groupement de gendarmerie départementale du Var et ses unités subordonnées (brigade de recherches, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires, brigade de prévention de la délinquance juvénile, escadron départemental de sécurité routière). Les locaux de service et techniques correspondants ainsi que 120 logements y sont construits.

Date de signature des documents contractuels : septembre 2012.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 127,9 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 22/10/2015 ;

Partenaire : SA HLM ERILIA ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

N.B. Le traitement comptable d'arrondi pour le PAP 2020 peut entraîner a posteriori des modifications de données des RAP et des PAP.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures	2018	2019	2020	2021	2022 et années postérieures	Total
Investissement	44,8 1,9	0,0 0,8	0,0 0,8	0,0 0,9	0,0 0,9	0,0 39,6	44,8 44,8
Fonctionnement	2,4 2,4	1,1 1,1	1,1 1,1	1,0 1,0	1,1 1,1	39,7 39,7	46,4 46,4
Financement	3,7 3,7	2,0 2,0	1,9 1,9	1,9 1,9	1,8 1,8	25,6 25,6	36,9 36,9

■ AOT-LOA / AOT DE LAVAL – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'AOT concerne le groupement de gendarmerie départementale et ses unités subordonnées ainsi que des logements (92 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) à Laval (Mayenne).

Date de signature des documents contractuels : 18 février 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 64,5 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 8 janvier 2010.

Partenaire : DEXIA ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

N.B. Le traitement comptable d'arrondi pour le PAP 2020 peut entraîner a posteriori des modifications de données des RAP et des PAP.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures	2018	2019	2020	2021	2022 et années postérieures	Total
Investissement	31,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	31,6
	5,0	0,8	0,8	0,8	0,9	23,4	31,6
Fonctionnement	5,6	0,2	0,0	0,0	0,0	2,7	8,5
	2,2	0,4	0,2	0,3	0,3	5,2	8,5
Financement	10,0	1,1	1,1	1,1	1,0	10,2	24,5
	10,0	1,1	1,1	1,1	1,0	10,2	24,5

AOT-LOA / AOT DE CAEN – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'AOT concerne un ensemble immobilier à usage de locaux de service et techniques et de logements (162 logements et 60 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit de la région de gendarmerie, du groupement de gendarmerie départementale et de ses unités subordonnées à Caen (Calvados).

Date de signature des documents contractuels : 18 juillet 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 138,3 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 6 mai 2011.

Partenaire : SAS Claude Decaen ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures	2018	2019	2020	2021	2022 et années postérieures	Total
Investissement	58,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	58,7
	7,8	1,4	1,4	1,5	1,6	45,0	58,7
Fonctionnement	13,8	0,7	0,6	0,6	0,6	21,1	37,4
	6,2	1,0	1,0	1,0	1,0	27,2	37,4
Financement	14,2	2,0	2,0	1,9	1,8	20,4	42,2
	14,2	2,0	2,0	1,9	1,8	20,4	42,2

AOT-LOA / AOT DE CHÂTEAUROUX – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENTS AU PROFIT DES UNITÉS DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

L'AOT concerne un ensemble immobilier à usage de logements (194 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit du groupement de gendarmerie départementale, de ses unités subordonnées et d'un escadron de gendarmerie mobile à Châteauroux (Indre).

Date de signature des documents contractuels : 19 décembre 2007.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 90,9 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 19 janvier 2010.

Partenaire : Centor 36 SNC ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures	2018	2019	2020	2021	2022 et années postérieures	Total
Investissement	34,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	34,7
	0,9	0,4	0,4	0,5	0,6	31,9	34,7
Fonctionnement	4,8	0,6	0,7	0,7	0,7	13,8	21,3
	4,8	0,6	0,7	0,7	0,7	13,8	21,3
Financement	12,2	1,5	1,5	1,5	1,5	16,8	35,0
	12,2	1,5	1,5	1,5	1,5	16,8	35,0

AOT-LOA / AOT DE MULHOUSE - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'AOT concerne une caserne comprenant notamment le groupe de commandement de la compagnie de gendarmerie et de ses unités subordonnées (brigade territoriale, brigade de recherches, brigade motorisée, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires), la construction de logements (67 logements et 24 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires), des zones de bureaux et de locaux techniques (garage, magasins de stockage, station de carburants, station de lavage, stationnement, soute à munitions, chenil).

Date de signature des documents contractuels : 24 mars 2010.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 58,7 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : Mai 2012

Partenaire : SAS Auréa ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures	2018	2019	2020	2021	2022 et années postérieures	Total
Investissement	20,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,4
	2,0	0,4	0,4	0,5	0,5	16,6	20,4
Fonctionnement	2,9	0,5	0,5	0,5	0,5	13,1	18,1
	2,9	0,5	0,5	0,5	0,5	13,1	18,1
Financement	5,8	1,0	0,9	0,9	0,9	10,9	20,3
	5,8	1,0	0,9	0,9	0,9	10,9	20,3

AOT-LOA / AOT DE SATHONAY-CAMP - CONSTRUCTION DU PÔLE REGIONAL LYONNAIS DE LA GENDARMERIE

L'AOT concerne un ensemble immobilier au profit du nouveau pôle régional de la gendarmerie sur l'emprise du quartier Maréchal de Castellane à Sathonay-Camp (Rhône). Cet ensemble comprend des zones de bureaux, de locaux techniques (ateliers, magasins de stockage, station de carburants, stand de tir, station de lavage, stationnement, cabine de peinture, soute à munitions, chenil), des logements (422 logements et 102 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) et des locaux d'environnement (centre médical, gymnase, pôle alimentation, hôtellerie, aires de sports).

Date de signature des documents contractuels : 27 mai 2009.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 411,5 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 27 juillet 2012.

Partenaire : Sathonay Camp Services SAS ;

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

N.B. Le traitement comptable d'arrondi pour le PAP 2020 peut entraîner a posteriori des modifications de données des RAP et des PAP.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures	2018	2019	2020	2021	2022 et années postérieures	Total
Investissement	176,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	176,3
	17,8	3,8	4,0	4,1	4,3	142,3	176,3
Fonctionnement	37,4	1,3	1,2	1,1	1,1	59,7	101,8
	14,3	2,8	2,6	2,7	2,8	76,7	101,8
Financement	36,4	6,5	6,4	6,2	6,0	71,9	133,4
	36,4	6,5	6,4	6,2	6,0	71,9	133,4

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)**Génération CPER 2007-2014**

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant contractuelisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
--------------------	--	------------------------------	------------------------------	------------------------	-----------------------	---

CPER 2007-2014

Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant contractuelisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
--------------------	--	------------------------------	------------------------------	------------------------	-----------------------	---

CPER 2015-2020

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
-----------------------	---

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
1 157 560 058	0	2 055 669 353	1 356 852 804	1 856 376 607

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
1 856 376 607	516 635 345 0	296 129 656	193 169 993	850 441 613
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
2 088 976 867 42 872 834	767 967 907 42 872 834	350 675 380	265 842 801	704 490 779
Totaux	1 327 476 086	646 805 036	459 012 794	1 554 932 392

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
38%	16.4%	12.5%	33%

La hausse de 699 M€ de CP par rapport au reste à payer au 31/12/2018 s'explique par les engagements pluriannuels d'AE relatifs aux loyers, aux marchés d'énergie et d'entretien ménager.

Les 1 856,4 M€ en AE non couvertes pas des paiements au 31/12/2019 concernent notamment :

- le fonctionnement courant lié à l'agent (29,2 M€) notamment du fait d'engagement pluriannuel lié à la reprographie ;
- les moyens mobiles (10 M€) ;
- les équipements (123,5 M€) ;
- les systèmes d'information et de communication (73,2 M€). C'est notamment la conséquence de l'engagement pluriannuel relatif aux marchés support du projet NEOGEND ;
- l'immobilier (1 596,9 M€), en particulier, les engagements pluriannuels pour une partie des loyers, des marchés d'énergie, certains marchés d'entretien ménager ainsi que les AOT (345,6 M€) suivantes :
 - AOT Châteauroux 32,9 M€ ;
 - AOT Laval 28,1 M€ ;
 - AOT Caen 54,9 M€ ;
 - AOT Mulhouse 17,5 M€ ;
 - AOT Sathonay 170,9 M€ ;
 - AOT La Valette 41,3 M€.

- les moyens lourds de projection et d'intervention (23,4 M€), en particulier le MCO aéronautique.

Fin 2020, 1 321 M€ en AE ouvertes en 2020 ne seront pas couvertes par des CP :

- le fonctionnement courant lié à l'agent (33 M€)
- les moyens mobiles (14 M€)
- les équipements (15,1 M€)
- les systèmes d'information et de communication (79,5 M€)
- l'immobilier, les marchés d'énergie et d'entretien ménager (1 163,3 M€)
- les moyens lourds de projection et d'intervention (16,1 M€)

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 35,5%**Ordre et sécurité publics**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	3 462 942 171	0	3 462 942 171	0
Crédits de paiement	3 462 942 171	0	3 462 942 171	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	3 462 942 171	3 462 942 171
Rémunérations d'activité	1 703 097 887	1 703 097 887
Cotisations et contributions sociales	1 751 419 864	1 751 419 864
Prestations sociales et allocations diverses	8 424 420	8 424 420
Total	3 462 942 171	3 462 942 171

Sous-action n° 01-01**Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet****Sous-action n° 01-02****Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet****ACTION n° 02 7,7%****Sécurité routière**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	749 097 275	0	749 097 275	0
Crédits de paiement	749 097 275	0	749 097 275	0

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	749 097 275	749 097 275
Rémunérations d'activité	367 932 073	367 932 073
Cotisations et contributions sociales	379 272 807	379 272 807
Prestations sociales et allocations diverses	1 892 395	1 892 395
Total	749 097 275	749 097 275

Sous-action n° 02-01

Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet

Sous-action n° 02-02

Sécurité routière - administration centrale et cabinet

ACTION n° 03 22,9%

Missions de police judiciaire et concours à la justice

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	2 240 393 701	0	2 240 393 701	0
Crédits de paiement	2 240 393 701	0	2 240 393 701	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 240 393 701	2 240 393 701
Rémunérations d'activité	1 101 832 229	1 101 832 229
Cotisations et contributions sociales	1 133 129 279	1 133 129 279
Prestations sociales et allocations diverses	5 432 193	5 432 193
Total	2 240 393 701	2 240 393 701

Sous-action n° 03-01

Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet

Sous-action n° 03-02

Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet

ACTION n° 04 32,3%

Commandement, ressources humaines et logistique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	1 067 292 276	2 088 976 867	3 156 269 143	143 174 109
Crédits de paiement	1 067 292 276	1 284 603 252	2 351 895 528	143 174 109

L'action 04 comprend l'ensemble des fonctions de commandement et de soutien dont la finalité est de contribuer à la réalisation des autres actions du programme. Elle a pour objet de renforcer l'efficacité d'une institution dont la performance repose pour l'essentiel sur une ressource humaine à statut militaire, en optimisant la gestion des ressources financières qui y sont consacrées (le titre 2 représente plus de 80 % de son budget) et des moyens opérationnels alloués.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 067 292 276	1 067 292 276
Rémunérations d'activité	552 042 959	552 042 959
Cotisations et contributions sociales	513 283 012	513 283 012
Prestations sociales et allocations diverses	1 966 305	1 966 305
Dépenses de fonctionnement	1 943 827 190	1 105 665 932
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 943 827 190	1 105 665 932
Dépenses d'investissement	140 149 677	164 514 781
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	140 149 677	164 514 781
Dépenses d'intervention	5 000 000	14 422 539
Transferts aux collectivités territoriales	5 000 000	14 422 539
Total	3 156 269 143	2 351 895 528

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1943,8 M€ 1 105,6 M€ EN CP)

D'un montant de **1 943,8 M€ en AE et 1 105,6 M€ en CP**, les dépenses de fonctionnement (titre 3) regroupent le fonctionnement courant lié à l'agent, les moyens mobiles, l'équipement, les systèmes d'information et de communication, l'immobilier et les moyens lourds de projection et d'intervention.

Au-delà des dépenses inéluctables (loyers, droits individuels), les dotations de fonctionnement conditionnent la capacité de la gendarmerie à répondre quotidiennement aux attentes de la population en matière de sécurité.

FONCTIONNEMENT COURANT LIE A L'AGENT (248,5 M€ en AE et 235 M€ en CP)

Le fonctionnement courant est directement lié à l'activité quotidienne et à la gestion des unités de gendarmerie.

Dépenses de fonctionnement courant (65,2 M€ en AE et 51,7 M€ en CP)

D'un montant de 65,2 M€ en AE et 51,7 M€ en CP, les dotations de fonctionnement courant regroupent notamment les postes suivants : les fournitures de bureau, la papeterie, la documentation, les consommables, la reprographie, la téléphonie, l'affranchissement, la communication, les frais de représentation et de relations publiques, la dotation de fonctionnement des unités élémentaires et les frais de santé.

L'augmentation de 15 M€ en AE s'explique par l'engagement d'un marché pluriannuel de reprographie sur 4 ans. Les transferts budgétaires induisent une baisse de 1 M€ des crédits alloués au fonctionnement courant.

Formation (13,1 M€ en AE et en CP)

Les besoins en matière de formation s'élèvent à 13,1 M€ en AE et en CP. La dotation prévue pour cette dépense est identique à celle de l'an passé. Elle permettra, en 2020, de poursuivre la consolidation du programme de formations (initiales et de cursus) initié en 2018. L'effort de formation, initiale comme continue, a pour objectif le maintien de compétences techniques (sécurité en intervention, enquête de police judiciaire, conduite de motocyclettes, techniques cynophiles, opérateurs en centre d'appel, pilotes d'hélicoptère, intervention professionnelle, etc.) et leur adaptation au contexte sécuritaire (proximité, renseignement, cybersécurité, tuerie de masse, détection d'explosifs par équipe cynophile, etc.). L'accompagnement de la transformation et l'appropriation numérique, la préservation de l'égalité des droits, le contact et la proximité avec la population seront poursuivis.

Enfin, dans le cadre du partenariat formé avec la Guardia Civil espagnole, une nouvelle promotion d'élèves sous-officiers sera formée à Valdemoro en 2020.

Déplacements (57,7 M€ en AE et en CP)

En 2020, la gendarmerie consacrera 57,7 M€ (AE et CP) aux frais de déplacement de ses personnels.

Par rapport à la LFI 2019, la baisse des crédits sur cette activité s'explique pour partie par le moindre recours à la réserve opérationnelle. Les crédits liés à l'activité de la gendarmerie mobile sont préservés.

Changements de résidence (40,8 M€ en AE et en CP)

La dotation prévue pour cette dépense est stable.

L'effort de maîtrise du nombre de changements de résidence et d'optimisation des durées d'affectation se poursuit. A l'instar de l'an dernier, la dotation de 40,8 M€ (AE et CP) répondra aux contraintes du programme qui devra faire face à d'importants volumes d'affectation en sortie d'école, à la politique de transformation de postes et aux mesures d'organisation des unités.

Alimentation des forces mobiles (31,9 M€ en AE et en CP)

Cette dépense concerne le personnel de la gendarmerie mobile mis à disposition d'une autorité civile et employé hors de sa commune d'implantation pour une durée supérieure à 12 heures.

La dépense prévue en 2020, 31,9 M€ (AE et CP), est stable. Elle reflète l'intensité de l'engagement opérationnel des escadrons de gendarmerie mobile dans le contexte sécuritaire actuel.

Alimentation des autres forces (39,3 M€ en AE et en CP)

La dotation qui s'élève à 39,3 M€ en AE et en CP est identique à 2019 et concerne :

- les militaires à solde mensuelle des corps de soutien de la gendarmerie placés dans l'obligation de prendre leurs repas sur place du fait des astreintes de service ;
- les gendarmes adjoints volontaires, sous forme d'une prestation en deniers.

Frais d'investigation, de renseignement, de protection ou d'intervention (0,5 M€ en AE et en CP)

Ce poste concerne les frais directement liés à l'enquête et non rattachés à une autre activité (déplacement...). Comme en 2019, il s'élève à 0,5 M€ (AE et CP).

MOYENS MOBILES (74,1 M€ en AE et en CP)

Le fonctionnement des moyens mobiles est lié à l'emploi des véhicules du parc de la gendarmerie. Il en dimensionne sa capacité d'intervention et de surveillance.

Entretien et réparation de véhicules (20 M€ en AE et en CP)

Les dotations en matière d'entretien et de réparation de véhicules pour 2020 s'élèvent à 20 M€ (AE et CP). La dotation 2019 est reconduite.

Prestations véhicules (hors entretien et réparation) (1,6 M€ en AE et en CP)

D'un montant de 1,6 M€ (AE et CP), ce poste identique à l'an dernier comprend les dépenses de péage et de location de véhicules, notamment dans le cadre des enquêtes.

Carburant véhicules (52,4 M€ en AE et en CP)

En 2020, la gendarmerie consacrera 52,4 M€ en AE et en CP au carburant de ses véhicules. Cette prévision de dépense se situe au même niveau par rapport à 2019.

ÉQUIPEMENT (24,8 M€ en AE et 77,7 M€ en CP)

Composés des munitions, de l'habillement, des moyens de protection et d'intervention ainsi que des moyens de contrôle, de surveillance et d'analyse, ces équipements sont employés quotidiennement par la gendarmerie dans le cadre de ses missions de sécurité publique, de sécurité routière et de police judiciaire.

Achat d'armes (0 M€ en AE et 5,5 M€ en CP)

Le montant des CP permettra de couvrir les engagements des deux dernières années (pistolets à impulsions électriques, systèmes d'aide à la visée HK UMP...).

Achat de munitions (4,9 M€ en AE et 9,4 M€ en CP)

Le niveau des crédits permet de couvrir le besoin de formation et de recyclage des unités.

Achat, location et entretien de matériels (13 M€ en AE et 15 M€ en CP)

Cette catégorie de dépenses comprend les achats, les locations et l'entretien des matériels non immobilisables, notamment les matériels d'analyse, de détection et de contrôle (kits de dépistage des stupéfiants, moyens de contrôle de l'alcoolémie). La dotation est en légère baisse de 1 M€ en AE et stable en CP par rapport à 2019.

Habillement (2,3 M€ en AE et 43,2 M€ en CP)

Cette dotation concerne :

- les moyens de protection et d'intervention consacrés aux missions quotidiennes des gendarmes d'active et de la réserve opérationnelle (renouvellement gilets pare-balles, menottes, bâtons de défense, effets pare-coups, casques motocyclistes...) pour 2,3 M€ en AE et 6,8 M€ en CP. La baisse des crédits s'explique pour partie par les économies attendues par l'optimisation de la chaîne achat concrétisée par la création du SAILMI ;
- les dépenses d'habillement consacrées aux dotations individuelles des gendarmes et aux commandes institutionnelles (paquetages-écoles et réservistes) pour 36,4 M€ en CP (les AE du nouveau marché externalisé 2018 couvrent la période 2019-2022).

Dépenses pour la PTS (4,6 M€ en AE et en CP)

4,6 M€ en AE et en CP permettront l'acquisition de divers kits (prélèvements buccaux, prélèvements biologiques, kits de dépistage salivaire et urinaire...).

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (80,2 M€ en AE et 44,6 M€ en CP)

L'acquisition, le fonctionnement et la maintenance des moyens informatiques et de communication contribuent à la coordination des unités et à l'exploitation d'applications « métier ». L'évolution à la baisse des crédits s'explique par la création de la direction du numérique du ministère de l'intérieur qui reprend une partie des missions jusqu'alors assumées par la gendarmerie.

Télécom T3 (71,8 M€ en AE et 36,5 M€ en CP)

Ces crédits permettent :

- l'acquisition et le financement de moyens de télécommunication ;
- le financement des abonnements NEOGEND ;
- le financement des locations annuelles des matériels NEOGEND ;

La hausse des AE (+33 M€) par rapport à 2019 s'explique par l'engagement de nouveaux marchés pour NEOGEND. Les CP sont en baisse (-25,7 M€), car les crédits télécom T3 sont transférés pour partie à la direction du numérique du ministère de l'intérieur.

Informatique T3 (1,5 M€ en AE et 4 M€ en CP)

Cette dotation concerne l'acquisition de serveurs décentralisés.

Les activités suivantes sont transférées dans le périmètre de la direction du numérique du ministère de l'intérieur :

- acquisitions de serveurs centraux ;
- moyens destinés à l'évolution de la plate forme informatique sécurisée (IPMS).

Applications T3 (0 M€ en AE et CP)

Le périmètre de ces activités, dont les restes à payer des années précédentes, est transféré à la direction du numérique du ministère de l'intérieur.

Maintenance applicative T3 (0 M€ en AE CP)

Le périmètre de ces activités, dont les restes à payer des années précédentes, est transféré à la direction du numérique du ministère de l'intérieur.

Il est ainsi notamment transféré, le maintien en condition opérationnelle d'une trentaine de systèmes informatiques différents (applications métiers serveurs, plate forme cartographique).

Informatique individuelle T3 (6,9 M€ en AE et 4,1 en CP)

Ces crédits permettront :

- l'acquisition de postes de travail ainsi que des équipements de lutte contre la cybercriminalité ;
- de répondre aux travaux urgents et imprévisibles ;
- l'acquisition de petits matériels par les régions de gendarmerie ;
- de financer le reste à payer des AE engagées avant 2020 pour des postes informatiques et des périphériques.

IMMOBILIER (1 492,5 M€ en AE et 649,2 M€ en CP)

Directement liées au maillage territorial et à la permanence de son action sur 95 % du territoire, les dotations relatives à l'immobilier représentent environ 59 % du budget de fonctionnement de la gendarmerie.

Loyers de droit commun (1 249,5 M€ en AE et 515,2 M€ en CP)

Le logement du personnel en caserne conditionne le fonctionnement du service de la gendarmerie. Les coûts induits par l'ensemble du parc locatif sont ici regroupés. Les locations immobilières de la gendarmerie nationale s'articulent suivant plusieurs dispositifs :

- casernes ou annexes de casernement louées à des collectivités territoriales sur la base du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 ou à des organismes HLM sur le fondement du décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016 dont le loyer est invariable durant 9 ans ;
- casernes ou annexes de casernements sur les baux « loi de 1948 » dont le taux évolue chaque année par décret ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux dits « libres » ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux emphytéotiques administratifs (BEA).

Les logements hors caserne sont soumis à l'indice de référence des loyers (IRL). Le reste des baux est soumis soit à l'indice du coût de la construction (ICC) soit à l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

L'écart entre les AE et les CP s'explique par la gestion pluriannuelle des AE. En effet, la gendarmerie nationale a une gestion dynamique des baux : environ 1200 nouveaux contrats par an en moyenne pour les années 2017 et 2018 du fait des mutations (substitution de logement selon les charges de famille), des renforts d'unité, des livraisons de nouvelles casernes et des évolutions organisationnelles. Par ailleurs, le renouvellement des baux qui s'intègre à la gestion pluriannuelle des AE, explique l'augmentation sensible de la dotation des AE (+157,3 M€). L'augmentation de la dotation CP (+9,1 M€) s'explique par l'évolution de l'indice des loyers des activités tertiaires.

Gestion du parc (56,5 M€ en AE et 35 M€ en CP)

Ces dépenses (56,5 M€ en AE et 35 M€ en CP) couvrent l'entretien du casernement ainsi que le nettoyage et l'entretien ménager. La différence entre les AE et les CP s'explique par les engagements pluriannuels à hauteur de 21,5 M€.

Énergie et fluides (168,7 M€ en AE et 79,9 M€ en CP)

Cette ligne de dépenses couvre les coûts de chauffage et d'eau des unités. L'évolution à la baisse des AE (53,8 M) s'explique par un engagement plus faible d'AE pluriannuelles.

Opérations immobilières PPP — fonctionnement et financement (17,4 M€ en AE et 19 M€ en CP)

17,4 M€ en AE et 19 M€ en CP sont programmés en 2020 pour couvrir les parts de financement et de fonctionnement des AOT de Châteauroux, Caen, Laval, Sathonay-Camp, Mulhouse et La Valette-du-Var.

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS AUX OPÉRATEURS (0,4 M€ en AE et en CP)

Ces montants correspondent aux subventions versées par la gendarmerie nationale à diverses associations (centre national sur le droit des femmes et des familles, conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique, le CNR 114, l'institut d'études démographiques...).

MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION (23,7 M€ en AE et 24,8 M€ en CP)

Carburant des hélicoptères (2,8 M€ en AE et en CP)

D'un montant de 2,8 M€ en AE et en CP, la dotation dédiée au carburacteur est identique à l'an dernier.

Maintien en condition opérationnelle aéronautique (20,9 M€ en AE et 21,9 M€ en CP)

20,9 M€ en AE et 21,9 M€ en CP seront consacrés au MCO des hélicoptères de la gendarmerie. La dotation est équivalente à 2019.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (140,1 M€ en AE et 164,5 M€ en CP)

MOYENS MOBILES (42 M€ en AE et 43,6 M€ en CP)

La dotation permet l'achat de 1 600 véhicules répartis comme suit :

- 35 M€ d'AE seront consacrés à l'acquisition d'environ 1 550 véhicules 2 et 4 roues ;
- 7 M€ seront consacrés au début du renouvellement des véhicules de commandement et de transmission de la gendarmerie mobile (48 VCT).

ÉQUIPEMENT (0 M€ en AE et en CP)

Aucun investissement n'est prévu sur ce périmètre.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (0 M€ en AE et 2 M€ CP)

Aucun financement n'est prévu sur le périmètre des SIC. Un reste à payer de 2 M€ est pris en compte. Il correspond à la liquidation d'engagements antérieurs à l'année.

IMMOBILIER (98,1 M€ en AE et 118,1 M€ en CP)

En retrait par rapport à 2019, la dotation en AE permet de poursuivre les opérations de réhabilitation et de sécurisation du parc domanial de la gendarmerie.

Acquisitions et constructions immobilières (34,3 M€ en CP)

34,3 M€ en CP seront consacrés à la couverture du reste à payer pour les engagements réalisés avant 2020 concernant des opérations de réhabilitation du parc domanial de la gendarmerie.

Maintenance — réhabilitation (98,1 M€ en AE et 75,6 M€ en CP)

83,1 M€ seront consacrés à la maintenance immobilière du parc domanial en vue d'enrayer la dégradation du parc et répondre aux normes de sécurité et de confort réglementaires. En outre, un effort de 15 M€ en AE et en CP est programmé pour renforcer la sécurité des casernes.

Opérations immobilières PPP — Investissement (8,2 M€ en CP)

8,2 M€ en CP seront consacrés au financement des loyers-maintenance immobilière des AOT de la gendarmerie.

MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION (0 M€ en AE et 0,8 M CP)

Aucun investissement nouveau n'est prévu sur ce périmètre. Les CP permettent de couvrir des restes à payer.

DÉPENSES D'INTERVENTION (5 M€ en AE et 14,4 M€ en CP)

En application du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993, une subvention d'investissement peut être accordée aux collectivités territoriales qui financent des opérations immobilières de construction de casernements de gendarmerie. Cette aide en capital représente 20 % des coûts plafonds des opérations réalisées par les communes dont la population est inférieure ou égale à 10 000 habitants et qui ne bénéficient pas du concours financier d'une ou plusieurs autres collectivités. Le programme est alors limité à 20 EUL (équivalents unité-logement). Elle est de 18 % dans les autres cas, le programme ne pouvant alors excéder 40 EUL. Le coût de référence utilisé pour le calcul de la subvention est le coût plafond de l'EUL, il est revalorisé trimestriellement selon l'indice INSEE du coût de la construction (ICC). Cet EUL correspond à un logement nu pour 75 % et à une quote-part de locaux de service et techniques pour 25 %. Il est compté un EUL par officier ou sous-officier de gendarmerie, 1/3 EUL par gendarme adjoint volontaire et 1/4 EUL par militaire du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie.

L'autorisation juridique correspond au montant de subvention attribué à la collectivité territoriale, sur demande de celle-ci, avant le début des travaux.

Les modalités de paiement peuvent prendre deux formes. La première est un paiement en deux fractions (les deux tiers sont réglés à la mise hors d'eau des bâtiments et le tiers restant à la livraison). La seconde est un paiement global à la livraison.

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS (143,2 M€ en AE et CP, dont 100,3 M€ de titre 2 et 42,9 M€ de hors titre 2)

En titre 2, le montant des attributions de produits est estimé à 100,3 M€ CAS Pensions compris. Les effectifs mis à disposition de divers organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (EDF, Banque de France, SNCF...) donnent lieu au remboursement des dépenses de personnel pour les prestations fournies.

En hors titre 2, 42,9 M€ en AE et en CP devraient être perçus au cours de l'exercice 2020 sur les fonds de concours et d'attributions de produits du programme 152 pour ce qui concerne :

- la rémunération des prestations (EDF, Banque de France, AGIRA...) (30,2 M€) ;
- le remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques (4,5 M€) ;
- la participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (6,1 M€) ;
- le remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la gendarmerie à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques (1 M€) ;
- le retour des incitations commerciales liées aux certificats d'économie d'énergie (0,6 M€) ;

– la rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale outre-mer et à l'étranger (0,5 M€).

Sous-action n° 04-01

Commandement, ressources humaines et logistique

Sous-action n° 04-02

Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet

ACTION n° 05 1,6%

Exercice des missions militaires

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	158 108 540	0	158 108 540	0
Crédits de paiement	158 108 540	0	158 108 540	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	158 108 540	158 108 540
Rémunérations d'activité	77 847 911	77 847 911
Cotisations et contributions sociales	79 885 827	79 885 827
Prestations sociales et allocations diverses	374 802	374 802
Total	158 108 540	158 108 540

Sous-action n° 05-01

Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Sous-action n° 05-02

Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet